



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération des Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 29 FEVRIER 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Lucien SAINT-JEAN-THERESE
Date de convocation : 21 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 28
Nombre de procuration : 13

Extrait n°CC-02-2024-029

Objet : Rapport annuel de développement durable pour l'exercice 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Stéphane LORDELLOT, Sylvie PALCY, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE, Jenny DULYS-PETIT, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Gwladys COLER, Claude BELLUNE, Christian VERNEUIL, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Paulette RAPON, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Gilbert COUTURIER à Stéphane LORDELLOT, Justin PAMPHELE à Olivier JEAN-DENIS, Joël Christine LINORD à Gwladys COLER, Maryse ALSIF épouse RANGOLY à Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY à Claude BELLUNE, Belfort BIROTA à Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Violaine DIAZ à Sarah ANGAMA, Christian RAPHA à Sylvie PALCY, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Claude Rémy HARNAIS.
En cours de séance : Sainte-Rose CAKIN à Maurice BONTE, Jonathan TABAR à Joseph PERASTE, Christian PALIN à Patricia GUION-FIRMIN, Nicolas TELLE à Paulette RAPON.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Kristelle RISAL, Pamela PATRON, Germain DUTON, Laura LITADIER épouse VILLET, Robert DULYMOIS, Chantal MAIGNAN, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite Loi Grenelle 2, par lequel l'État rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50000 habitants. Ce rapport doit être présenté aux élus préalablement au débat d'orientations budgétaires ;

Considérant que grâce à ce rapport les collectivités ont l'opportunité de présenter leurs différentes politiques publiques au regard du développement durable ;

Considérant le rapport sur le développement durable pour l'année 2023, joint en annexe ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

De prendre acte de la communication du rapport annuel sur le développement durable concernant CAP Nord Martinique pour l'année 2023.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 41

Contre : 00

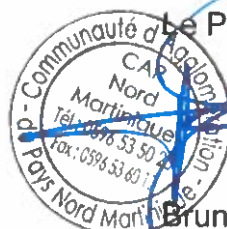
Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme
Fait à Marigot, le 30 mai 2024

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT



RADD Année 2023



J.B. Barret

RAPPORT SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

FEVRIER 2024 - DOCUMENT FINAL

PRÉFACE

Statut de ce document

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi de Grenelle II) **soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité de Corse à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.**

Ce rapport est donc un document règlementaire obligatoire.

Obligations légales prévues par le code de l'environnement ou le décret /circulaire

Le présent rapport doit s'inscrire dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu du rapport qui doit être structuré, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L.110 du code de l'environnement, en deux parties (l'une consacrée aux pratiques et activités internes à la collectivité et l'autre aux politiques territoriales).

Chacune de ces deux parties (fonctionnement interne / politiques territoriales) comporte en outre une sous-partie relative à l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

Ces deux parties contiennent une présentation des modes d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi, qui pourront être décrits au regard des cinq éléments de démarche du Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

La circulaire du 03 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales apporte des précisions supplémentaires quant aux modalités de présentation du rapport développement durable et deux modèles de trames qui ne sont en aucun cas prescriptives.

La loi ne prévoit pas que la présentation effective du rapport donne lieu à un débat ou à un vote. Toutefois, afin d'attester de la présentation effective du rapport au Conseil Communautaire de CAP Nord Martinique, il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Communautaire. Celle-ci permet d'attester de son existence et de sa présentation. Cette dernière sera transmise avec le budget au représentant de l'État.

Finalités et objectifs du rapport développement durable

La présentation de ce rapport permet au Conseil Communautaire de CAP Nord Martinique de mettre au centre des débats les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable.

Il peut être un outil de mobilisation et de dialogue internes à CAP Nord Martinique au service du développement durable du territoire, en considérant les grandes finalités suivantes souhaitées par le législateur :

- **Permettre d'éclairer les choix budgétaires et stratégiques de CAP Nord Martinique, en assurant une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension de l'action publique ;**

- Favoriser l'information et la transparence de l'action de la collectivité au regard de développement durable, en effectuant un bilan et en mesurant la contribution des stratégies et des actions locales au regard des enjeux nationaux et supranationaux ;
- Encourager un débat autour de la mise en œuvre du développement durable dans l'action de CAP Nord Martinique entre élus et techniciens au sein de l'administration elle-même et également avec les citoyens.

Modalités d'élaboration du rapport DD 2023

Le présent rapport, sur la situation interne et territoriale de CAP Nord Martinique, en matière de Développement Durable, porte sur l'année 2023.

Ce rapport est une compilation et synthèse des informations recueillies à partir d'un certain nombre de sources règlementaires, des remontés des différents services de CAP Nord Martinique, l'actualité du site internet de la Communauté d'Agglomération du Nord de la Martinique : www.capnordmartinique.fr dans des délais contraints.

Il convient de remercier ici les auteurs de toutes ces contributions.

Comment comprendre et utiliser ce document

Les informations contenues dans le présent document sont prévues pour servir d'outil de dialogue local.

SOMMAIRE

Table des matières

PRÉFACE	1
SOMMAIRE	3
ZOOM SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	4
PRÉSENTATION DE CAP NORD MARTINIQUE	6
A – BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES, DES ORIENTATIONS ET DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE.....	9
A.1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L’ATMOSPHÈRE .	10
A.2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	13
A.3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS	20
A.4. L’ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS ET LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS.....	29
A.5. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES.....	32
A.6. L'INSCRIPTION DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES DANS UNE DYNAMIQUE D’AMÉLIORATION CONTINUE	35
B - BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ	36
B.1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L’ATMOSPHÈRE..	37
B.2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	38
B.3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS	43
B.4. L’ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS ET LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS.....	56
B.5. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES.....	58
B.6. L'INSCRIPTION DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES DANS UNE DYNAMIQUE D’AMÉLIORATION CONTINUE	61
CONCLUSION.....	62

ZOOM SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

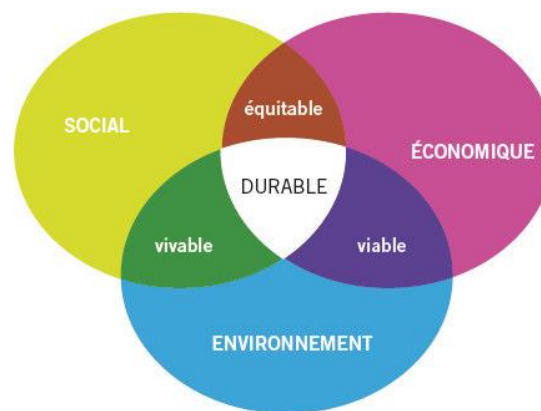
Le développement durable est la notion qui définit le besoin de transition et de changement dont a besoin notre planète et ses habitants pour vivre dans un monde plus équitable, en bonne santé et en respectant l'environnement.

Le développement durable est un **mode d'organisation de la société** pour répondre le plus efficacement possible aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Aujourd'hui, cette transition vers un modèle plus durable est nécessaire pour vivre dans un monde plus équitable et préserver notre planète et ses ressources naturelles.

Les trois piliers du développement durable :

Le développement durable suppose un mode d'organisation basé sur 3 piliers

- **La qualité environnementale** des activités humaines pour limiter les impacts environnementaux, préserver les écosystèmes et les ressources naturelles à long terme.
- **L'équité sociale** pour garantir à tous les membres de la société un accès aux ressources et services de base (éducation, santé, alimentation, logement...) pour satisfaire les besoins de l'humanité, réduire les inégalités et maintenir la cohésion sociale.
- **L'efficacité économique** en diminuant l'extrême pauvreté et en garantissant l'emploi du plus grand nombre dans une activité économique dignement rémunérée. L'économie durable est une gestion saine des activités humaines sans préjudices pour l'Homme ou pour l'environnement.



Ces **3 piliers** composent **les enjeux** du développement durable. Pour instaurer une société plus durable, ces piliers sont **accompagnés de principes fondamentaux**.

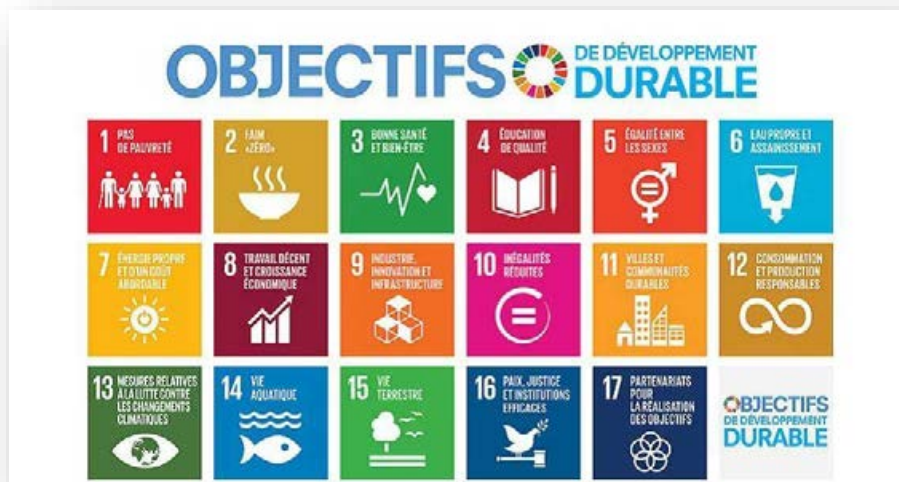
Les principes fondamentaux du développement durable :

- **Solidarité** entre les pays, entre les peuples, entre les générations, et entre les membres d'une société. Par exemple : économiser les matières premières pour que le plus grand nombre en profite.
- **Précaution** dans les décisions afin de ne pas causer de catastrophes quand on sait qu'il existe des risques pour la santé ou l'environnement. Par exemple : limiter les émissions de CO₂ pour freiner le changement climatique.
- **Participation** de chacun, quels que soient sa profession ou son statut social, afin d'assurer la réussite de projets durables. Par exemple : mettre en place des conseils d'enfants et de jeunes.
- **Responsabilité** de chacun, citoyen, industriel ou agriculteur. Pour que celui qui abîme, dégrade et pollue répare. Par exemple : faire payer une taxe aux industries qui polluent beaucoup.

Ces principes sont parfois incompatibles avec la société de consommation dans laquelle nous vivons.

Le développement durable est non seulement un besoin urgent, qui n'est pas une contrainte, mais une réelle opportunité pour redessiner notre société.

- *Le code de l'environnement définit le développement durable comme un développement qui vise « concomitamment et de façon cohérente » les cinq finalités du développement durable :*
 - *Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,*
 - *Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,*
 - *Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,*
 - *Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,*
 - *Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*



L'agenda 2030 est un programme universel pour le développement durable.

Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

Les objectifs de développement durable, par leur caractère ambitieux et transversal, soulèvent de nombreux enjeux pour les prochaines années :

- Assurer un état des lieux réaliste, puis mettre en œuvre un suivi rigoureux des progrès réalisés et identifier les domaines d'amélioration possible.
- Créer une dynamique d'appropriation des objectifs de développement durable par les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens.
- Favoriser un contexte de coopération : diffuser les bonnes pratiques et construire un cadre de coopération entre les acteurs pour mener des actions conjointes.

Tous les pays doivent mettre en œuvre l'intégralité de l'agenda, avec le même degré d'ambition, tout en tenant compte de la variété des situations. Ils sont invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant le forum politique de haut niveau des Nations unies.

Dans la lignée de son engagement international et de sa mobilisation en faveur du développement durable, la France souhaite être exemplaire et s'est engagée sans attendre sur la mise en œuvre nationale des objectifs de développement durable.

PRÉSENTATION DE CAP NORD MARTINIQUE

Les composantes de CAP Nord Martinique

La **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique**, autrement appelée CAP Nord Martinique, est un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) créée par arrêté préfectoral 2013-246-0003 du 3 septembre 2013 et qui exerce ses compétences depuis le 1^{er} janvier 2014.

CAP Nord Martinique regroupe les 18 communes du Nord de la Martinique constituées en trois microrégions distinctes :



Centre Atlantique : Robert, La Trinité, Gros-Morne, Sainte-Marie

Nord Atlantique : Marigot, Lorrain, Basse-Pointe, Ajoupa-Bouillon, Macouba, Grand-Rivière

Nord Caraïbe : Case-Pilote, Bellefontaine, Carbet, Morne-Vert, Fond-Saint-Denis, Saint-Pierre, Morne-Rouge, Prêcheur

CAP Nord Martinique couvre près de la moitié de la surface de l'île soit 548km² et compte **96 187 habitants en 2023 (source INSEE) soit 178 habitants /km².**

Environ 26% du poids démographique de la Martinique qui compte 361 225 habitants. CAP Nord Martinique c'est 547,87 km².

Le Nord se caractérise par un patrimoine naturel et paysager important avec la Montagne Pelée et des espaces naturels qui en font le poumon vert de l'île. Ainsi, le territoire est partagé entre un espace rural enclavé où se maintiennent difficilement des activités agricoles (11 508 ha de sol agricole en 2010) et un espace urbain attractif en particulier au Centre Atlantique du fait de sa proximité avec le centre de l'agglomération.

Géographie physique du périmètre : un territoire entre terre et mer.

Le territoire est constitué de trois composantes géographiques :

- Les reliefs montagneux : la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet (érosion, vallées encaissées), haut plateau du Morne-Rouge
- Les mornes : versant Centre Atlantique depuis les confins du Gros-Morne et Sainte-Marie jusqu'au Robert en passant par La Trinité
- Les littoraux : Caraïbe (hygrométrie faible, pentes abruptes, nombreuses embouchures de rivière), nord atlantique (hygrométrie élevée aux pentes moins marquées et falaises directement exposées à la houle), littoral centre atlantique (découpé entre presqu'îles, baies, havres et îlets).

La diversité des paysages qui offre aux habitants deux massifs classés (la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet), la richesse de son patrimoine naturel et écologique dont une réserve naturelle (La Caravelle), contribue largement à faire de la Martinique l'un des 35 hotspots mondiaux de biodiversité ou l'on peut observer huit écosystèmes. **Allant jusqu'à faire de notre territoire le grenier de l'île.**

Les Compétences de CAP Nord Martinique

Monsieur Bruno Nestor AZEROT préside la Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique dont les bureaux sont répartis en 9 sites ; le siège est situé sur la **commune du Marigot**.

En tant qu'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), CAP Nord Martinique exerce 3 types de compétences : les compétences obligatoires et optionnelles et celles dites supplémentaires ou facultatives.

L'article 7 de l'arrêté préfectoral 2019-06-05-001 du 05 juin 2019 décline les compétences de CAP Nord Martinique comme suit :

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

- **Développement économique :**
 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- **Aménagement de l'espace :**
 - Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur (y compris le volet maritime du SCOT)
 - Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
 - Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L 3421-2 du même code
- **Équilibre social de l'habitat :**
 - Programme local de l'habitat (PLH)
 - Politique du logement d'intérêt communautaire
 - Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
 - Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
 - Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
 - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- **Politique de la ville :**
 - Dans les départements et collectivités d'outremer : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance
- **GEMAPI**
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
 - En matière de gestion des eaux pluviales urbaines,
- **En matière d'accueil des gens du voyage**
 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.
- **En matière d'environnement**
 - Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- **Eau**
- **Assainissement**

- Contrôle des installations d'assainissement non collectif
- **CONSEIL AUX ADMINISTRÉS EN MATIÈRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
- **PROMOTION ET ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES PARTICULIERS.**

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**
 - Lutte contre la pollution de l'air
 - Lutte contre les nuisances sonores
 - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférents en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Création, extension, entretien d'équipements touristiques structurants
- Promotion de la culture et valorisation du patrimoine du Nord de la Martinique
- Étude et réalisation de sentiers pédestres d'intérêt communautaire
- Élaboration, la mise en œuvre et le suivi de gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Élaboration et mise en œuvre d'un Schéma des déplacements et des transports terrestres (urbains et interurbains), maritimes (passagers et matériaux) et aériens (aérodrome de Basse-Pointe).
- **Développement Numérique (cf. délibération n°CC-12-2021/222)**
 - Plan Informatique Intercommunal au service des municipalités et de leurs établissements publics annexes (logiciels métiers, serveurs, onduleurs pour les serveurs, matériels actifs de transmission de données « intra bâtiment »)
 - Développement et exploitation de solutions intercommunales d'information, d'échange, de services et usages en ligne
 - Développement et exploitation de solutions numériques homogènes en accompagnement du développement économique
 - Assistance aux communes dans le cadre de leur compétence numérique.
 - Assistance à la population dans le cadre des outils, des usages et des services numériques.

Pour mettre en œuvre ces compétences, CAP Nord Martinique compte sur un effectif de 280 collaborateurs administratifs et techniques au 31 décembre 2023.

A – BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES, DES ORIENTATIONS ET DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

Cette première partie analyse les politiques publiques, les orientations et les programmes mis en œuvre sur le territoire au regard des 5 finalités du développement durable.

A.1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Enjeux

Dans son communiqué de presse en date du 04 avril 2022, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) indique que la réduction de moitié des émissions de gaz à effet de serre est possible d'ici 2030 si nous agissons dès aujourd'hui. Si des solutions existent dans tous les secteurs, les prochaines années seront décisives ; il appartient aux décideurs de donner des signaux clairs notamment par l'adoption de mesures financières plus fermes de la part du secteur public en faveur de la réalisation des objectifs du développement soutenable.

A.1.1. LE SCOT-AEC DE CAP NORD MARTINIQUE

Le Schéma de Cohérence Territoriale - Air, énergie Climat (SCOT-AEC) de CAP Nord Martinique permettra de déterminer une stratégie globale relative à la transition énergétique pour assurer une meilleure conciliation et prise en compte des objectifs de transitions écologique, énergétique et de croissance verte du territoire nord. Dans ce cadre, le SCOT tenant lieu de PCAET poursuivra les objectifs en matière de Climat, Air et Energie énoncés au travers du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et du Document d'Orientation d'Objectifs (DOO). Il comprendra également, en annexe, les éléments relatifs à la mise en œuvre et au suivi des objectifs du PCAET. Le SCOT- AEC permettra une déclinaison efficiente des différents objectifs et orientations relatifs à ces thématiques au sein des axes majeurs de développements du territoire ainsi que leur diffusion certaine dans les documents de planification communaux.

- **Adhésion en 2023 à l'association Madinair** : observatoire de la qualité de l'air en Martinique, agréée par le Ministère de la transition écologique et certifiée ISO 9001 (*délibération n°CC-03-2023-021*)
- **En 2023, le marché de révision du SCOT-AEC a été notifié.** La mission de révision devait débiter en novembre avec l'actualisation du diagnostic mais n'a pu démarrer.
- **Poste de chargé de mission vacant au 1^{er} décembre 2023.**

Le Programme Air

Depuis quelques années, Madinair accompagne les collectivités du centre et du sud à travers des actions « air » sur leurs territoires. **Cet accompagnement se décline par un programme Air (2023-2025) regroupant des études et actions de communication liées aux enjeux et aux besoins spécifiques à chaque territoire.** Depuis 2019, ces actions s'inscrivent notamment dans le Plan Climat Air Energie Territorial porté par CAP Nord Martinique.

LE PROGRAMME AIR
Un programme qui renforce l'engagement de la collectivité sur les problématiques de la qualité de l'air sur son territoire et la prise en compte des enjeux dans les plans territoriaux.

Le PCAET est composé de **4 axes d'orientation intégrant des études spécifiques et des actions de communication sur le territoire.**

1. Aménagement du territoire, transport et qualité de l'air ;
2. Évaluation et suivi des plans territoriaux ;
3. Activité du territoire et qualité de l'air ;
4. La sensibilisation est formation aux enjeux de la qualité de l'air.

⇒ **Coût du programme Air 2023-2025 estimé à 105 000 €.**

A.1.2. LOGISTIQUE URBAINE ET MOBILITES DURABLES

En 2021, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique a décidé de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt concernant la logistique urbaine durable. Il s'agit du programme Innovations territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD). Ce dispositif encadré par le CEREMA et Logistic Low Carbon a pour objectif de « **créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques dans l'objectif d'élaborer des chartes et de mettre en place des actions et solutions de logistique urbaine durable en faveur d'un transport de marchandises décarboné et plus économe en énergie** (source : CEREMA) ».

Par délibération du bureau communautaire du 16 décembre 2021, l'EPCI a officiellement adhéré au programme InTerLUD.

En 2022, les démarches autour de cette thématique se sont accélérées avec le recrutement d'un chargé de mission logistique urbaine et mobilités durables. Ce poste co-financé par l'ADEME vise à accélérer la réalisation d'une charte intercommunale de logistique urbaine et d'un plan d'actions coconstruit avec les partenaires. Ce travail permettra également d'enrichir le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) d'un volet logistique.

Ces travaux en matière de développement durable sont très importants. En effet, ils impacteront la façon d'aménager le territoire, à travers la localisation des projets ou encore leurs intégrations paysagères. Ce document influencera la consommation de l'espace, les flux de transports et les dynamiques commerciales au sein des communes.

⇒ **Un groupement d'études a été recruté en septembre 2023 pour mener à bien ces travaux. Il est chargé de :**

- Réaliser un diagnostic autour d'un état des lieux sur le territoire ;
- Organiser des ateliers afin d'établir un plan d'actions coconstruit avec les acteurs économiques ;
- Revoir la réglementation au sein des diverses communes ; notamment celle concernant les points d'arrêts dédiés à la réception des marchandises.

Sur la mobilité durable, CAP Nord Martinique souhaite répondre aux objectifs définis par les élus lors la précédente révision du SCoT. Tout d'abord avec **l'élaboration du plan de mobilité administration qui est une preuve de l'engagement de la collectivité sur la question de la rationalisation des déplacements.**

Les principaux objectifs :

- Rationaliser les déplacements des agents, des fournisseurs et des visiteurs
- Améliorer l'accessibilité physique des divers sites
- Contribuer à réduire l'empreinte carbone des agents de la collectivité
- Favoriser le bien-être physique et financier

⇒ **En 2023, rédaction en interne du cahier des charges de lancement de l'étude.**

Le développement de la mobilité active

À ce sujet, **CAP Nord Martinique a candidaté en novembre 2023 à l'appel à projet AVELO 3. L'EPCI souhaite bénéficier d'un soutien à la construction d'une politique cyclable et piétonne** via le financement d'études. Un cahier des charges a également été conçu en interne. Il inclut notamment la problématique du stationnement public qui est inévitablement associé aux mobilités dites douces.

⇒ **Le schéma intercommunal des mobilités actives et du stationnement public vise à offrir à chaque commune du territoire, une stratégie d'aménagement ciblée sur les besoins du quotidien.**

Autre exemple de l'engagement de CAP NORD Martinique, **l'élaboration d'une étude sur la mise en place de différents modes de transports autour du Site Classé des Versants Nord-Ouest de la Montagne-Pelée**. L'objectif est d'engendrer de nouveaux comportements autour de ces sites riches en biodiversité. Le périmètre a été revu afin d'intégrer les bourgs des communes et les quartiers adjacents. Ce travail débouchera sur un schéma des mobilités décarbonées qui orientera les deux communes (Grand-Rivière et Prêcheur) sur des propositions d'aménagements novatrices et sur des solutions de transports dites durables.

Les orientations de la communauté d'agglomération concernant la mobilité durable sont diffusées à travers de nombreux autres projets en cours sur le territoire.

- **Petites Villes de Demain (PVD)** : études mobilité sur les communes concernées du Carbet, de Saint Marie et de La Trinité. Ces études financées dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » visent à offrir une stratégie de planification de mobilité durable. Sur des périmètres plus restreints, il s'agit de travailler sur le stationnement, les itinéraires cyclables et piétons, les voiries, le jalonnement.
- **Le Plan de mobilité de Martinique (anciennement PDU)** : cette étude obligatoire est menée par le bureau d'études Transitec pour Martinique Transport. CAP Nord Martinique participe au Comité technique.

A.2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Enjeux

Lors de la réunion du Comité national de la biodiversité qui s'est tenue le 20 juillet 2023, le Gouvernement a présenté sa « **Stratégie nationale pour la biodiversité** » (SNB3).

La nouvelle feuille de route pour préserver et restaurer la diversité biologique française d'ici à 2030, comprend 39 mesures articulées autour de 4 grands axes.

- **Réduire les pressions,**
- **Restaurer les écosystèmes dégradés,**
- **Mobiliser tous les acteurs,**
- **Disposer des moyens permettant d'atteindre ces ambitions.**

Parmi les principales mesures, certaines visent à :

- **Renforcer la lutte contre la pollution par les plastiques,**
- **Lutter contre les pollutions lumineuses,**
- **Mieux gérer les espèces exotiques envahissantes,**
- **Accélérer la transition agroécologique.**

L'atteinte des objectifs fixés doit passer par un usage plus sobre des ressources. Ainsi elle nécessite en même temps de stopper les dégradations et de restaurer ce qui a été dégradé. CAP Nord Martinique par son positionnement géographique se doit plus qu'avant de mener une politique favorisant la préservation et la valorisation d'un patrimoine classé désormais à l'échelle mondiale.

A.2.1. LA GESTION DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE NORD

Les actions menées par CAP Nord Martinique dans le cadre de sa compétence Eau et Assainissement s'appuient sur les 3 piliers du Développement Durable : **équité sociale, efficacité économique et qualité environnementale.**

Prix de l'eau au 1^{er} janvier 2023

La démarche initiée en 2019 se poursuit avec le présent contrat de Délégation des Services Publics (DSP) avec la SME. Au 1er janvier 2023 les prix de l'eau potable sont les suivants :

- CAP Nord Martinique (hors Trinité/Robert) : 3,05€ TTC /m³ abonnement compris
- CAP Nord Martinique (secteur de l'ex-SICSM - Trinité/Robert) : 2,87€ TTC/ m³ abonnement compris

A.2.2. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Élaboration d'un arrêté de déversement d'effluents non domestiques dans le cadre d'un projet de construction d'une blanchisserie à la zone de la SEMAIR.

- **Les élus doivent d'abord délibérer sur le règlement de service** afin que l'arrêté soit pris par le président.
- Étude d'une redevance spécifique pour les industriels en cours de consolidation.

Diagnostic des Réseaux d'Assainissement

Le diagnostic des systèmes d'assainissement, régi par l'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015 qui oblige les maîtres d'ouvrages à établir, suivant une fréquence n'excédant pas 10 ans.

- **Notification en décembre 2023 du marché d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO)** pour la réalisation des études de diagnostic et du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées, pour l'ensemble du territoire.
- La mise à jour des zonages d'assainissement collectif et non collectif est également envisagée.

Mise à niveau de l'autosurveillance des Systèmes d'assainissement collectif \geq à 2000 EH et suivi des milieux récepteurs.

Dans le cadre de l'exploitation des stations d'épuration dont CAP Nord Martinique a la charge, certains arrêtés d'exploitation précisent que la mise en œuvre d'une surveillance du milieu récepteur doit être réalisé par la collectivité.

L'opération de mise à niveau de l'autosurveillance consiste à équiper correctement les postes de refoulement et les stations qui aujourd'hui ne sont pas à niveau au regard des paramètres à contrôler.

L'objectif est de corriger cette situation en mettant en place un suivi du milieu récepteur en aval des stations concernées.

Mise en conformité des arrêtés des stations d'épuration

Cette opération consiste à assurer à la collectivité, la régularisation administrative de certaines de ses stations d'épuration. L'objectif est d'assurer la conformité administrative pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif sur des sites identifiés en collaboration avec la police de l'eau

Mode de gestion des ouvrages d'assainissement collectif

CAP Nord Martinique a fait le choix du maintien du mode de gestion en régie avec des marchés de prestations de services associés.

Prix de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2023

- CAP Nord Martinique (hors Trinité/Robert) : 2, 85€ TTC/ m³ abonnement compris
- CAP Nord Martinique (secteur de l'ex-SICSM - Trinité/Robert) : 3, 56€ TTC/ m³ abonnement compris

A.2.3. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le SPANC de CAP Nord Martinique effectue les contrôles réglementaires obligatoires et accompagne les usagers tout au long de la vie de leur assainissement.

Pour l'année 2023, le nombre de contrôles effectués est de 536 (+0.6% par rapport à 2022). Une grande majorité de contrôles effectués sont des dépôts de dossiers par des pétitionnaires. Le reste étant des contrôles de bon fonctionnement périodiques programmés selon les plannings des agents présents.

A.2.4. COLLECTE DES DÉCHETS

Dans le cadre du Service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) CAP Nord Martinique invite chacun à mettre en pratique les gestes de tri, à respecter les consignes et planning de collecte pour participer activement au maintien de la propreté sur le territoire.

⇒ En 2023, le marché de collecte sélective des déchets est dans sa deuxième année.

CAP Nord Martinique a fait le choix de conserver une collecte de proximité multi-flux :

- **Déchets ménagers :**
 - Ordures Ménagères et Assimilés Résiduelles (OMr) en Porte-à-Porte

- Recyclables secs (RS) : emballages ménagers et Verre
- Biodéchets

- **Encombrants**
- **Déchets Verts (DV)**

- ⇒ **La collecte multi-flux Tri Bô Kay** a lieu tous les mois, dans chacune des communes du Nord selon une programmation définie.
- ⇒ **Le Plan d'action Territorial (PAT)** en faveur du tri des emballages ménagers **en partenariat avec CITEO**, éco-organisme en charge du recyclage des emballages ménagers (emballages légers [Bac et borne jaunes] et verre [borne verte]) a été mis en place dans le but d'améliorer les performances de collecte.

A.2.5. LE SITE CLASSÉ DES VERSANTS NORD-OUEST DE LA MONTAGNE PELÉE (SCVNOMP)

Le territoire de CAP Nord Martinique est couvert à 42,3 % par des espaces naturels et forestiers, soit 21 850 hectares, et 38,6 % d'espaces agricoles (19 924 hectares).

Depuis 1999, le site Classé des Versants nord-ouest de la montagne Pelée est doté de **trois Plans de gestion** pour assurer la valorisation et la préservation. Le suivi et l'animation sont portés par CAP Nord Martinique à compter de 2018.

Le troisième Plan pour la période 2021-2031 contient des axes forts sur l'articulation des actions avec l'UNESCO.

L'inscription, en septembre 2023, des volcans et forêts de la Montagne Pelée ainsi que des pitons du nord de la Martinique sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, permet de renforcer la démarche. La labellisation d'un Bien UNESCO est synonyme d'un essor de fréquentation et d'un tourisme florissant.



Rappel de la stratégie en 4 axes :

Axe 1.Inscrire les versants nord-ouest dans la Stratégie du Massif

Axe 2.Les arrivées du Site par le Prêcheur (navettes décarbonées, intermodalités et mise en réseau au Prêcheur)

Axe 3.Les arrivées sur le site par Grand Rivière (déterminer le potentiel d'un sentier en boucle vers Malakoff, crête Balata, Fond Moulin)

Axe 4.Le réseau de sentier au nord-ouest de la Montagne Pelée (Information sur les sentiers et documents de communication des boucles et sentiers). L'implantation d'une nouvelle signalétique sur l'ensemble des sentiers des Versants Nord-Ouest et aux entrées du Site Classé est importante.

Elle se veut à la fois directionnelle et informative avec des panneaux, supports d'informations sur l'Histoire et les richesses naturelles du Site Classé.

A.2.6. PLAN DE PAYSAGE SUR LES TRANSECTS DE LA MONTAGNE PELÉE, DES PITONS DU NORD ET DU MORNE JACOB

En 2020, l'appel à projets du Plan de Paysage, a vu la sélection de CAP Nord Martinique pour sa proposition axée sur le Transect de la Montagne Pelée, les massifs des pitons du Nord, et le Morne Jacob. La problématique abordée concerne les mesures à de préservation des continuités écologiques entre le cœur du Bien et le littoral.

Neuf communes sont concernées : **Saint-Pierre, Le Carbet, Le Morne-Vert, Fond-Saint-Denis, Le Morne-Rouge, Ajoupa-Bouillon, Le Lorrain, Le Marigot et Basse-Pointe.**

Le plan de Paysage se décomposera comme suit :

1. Diagnostic
2. Formulation des objectifs de qualité paysagère
3. Programme d'action

Le bureau d'étude en charge de l'élaboration du Plan de Paysage a été sélectionné en octobre 2023. Le 1^{er} comité de pilotage devrait se tenir en janvier 2024.

Le paysage est un bien commun dont nous sommes dépositaires, et c'est aussi un élément de notre quotidien, méritant d'être réfléchi afin de construire ou préserver un cadre de vie de qualité. Dans ce cadre, CAP Nord Martinique porte la démarche des cahiers de recommandations architecturales et paysagères se concentrant en particulier sur les zones urbaines.

La démarche de Plan Paysage s'inscrit en continuité de ces réflexions, en élargissant le cadre d'intervention au Cœur de Bien UNESCO et sa zone tampon.

L'objectif de ce projet est de servir de « catalyseur » pour penser le paysage dans la zone tampon, afin d'anticiper les évolutions du territoire et préserver ce qui fait notre patrimoine paysager.

Le Plan Paysage est un outil initié par le Ministère de la Transition Ecologique, dont l'objectif est d'obtenir des actions concrètes, opérationnelles, à mettre en place sur des espaces à enjeux, identifiés en concertation avec les élus et les acteurs institutionnels.

C'est une démarche participative, cherchant à intégrer les habitants dans les réflexions afin d'élaborer en co-constructions les solutions à mettre en place. Du fait de son lien avec l'inscription UNESCO, la démarche traitera notamment des continuités écologiques des milieux littoraux aux sommets de la Montagne Pelée et des Pitons, ainsi que des continuités entre ces deux massifs. Dans ce cadre, le paysage sera un outil pour repenser le lien des habitants à la biodiversité de leur île.

A.2.7. GIP ANTI-SARGASSES MARTINIQUE



CAP Nord Martinique reste mobilisée pour accompagner les communes impactées par les algues sargasses et contribuer aux réponses apportées à ce fléau naturel.

⇒ **15 mai 2023 : Signature constitutive du Groupement d'Intérêt Public Anti-Sargasses de Martinique** (GIP Anti-sargasses Martinique)

<http://www.capnordmartinique.fr/actualite/le-gip-anti-sargasses-est-lance>

Les missions du GIP :

- Coordination et l'animation de la recherche scientifique,
- Coopération internationale sur la lutte contre les sargasses,
- Information et accompagnement des habitants concernés,
- Pilotage du ramassage des algues sargasses en mer, sur terre, de leur transport et de leur valorisation.

Avec cet opérateur unique, la CTM, l'État et les trois EPCI (CACEM, CAESM et CAP Nord Martinique) veulent apporter une réponse mutualisée, permanente dans la lutte contre les sargasses à l'échelle de la Martinique.

A.2.8. LE CONTRAT DE RIVIÈRE DU GALION



Le bassin versant de la Rivière le Galion est situé sur le bassin de vie du Centre Atlantique de CAP Nord Martinique composé des communes suivantes : Gros-Morne, Sainte-Marie, Robert, La Trinité.

Depuis avril 2009, CAP Nord Martinique est la structure porteuse du Contrat de rivière du Galion, outil de gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

L'élaboration de la mission s'est déroulée sur une dizaine d'années et à partir de 2017, la phase opérationnelle a démarré avec la mise en place du programme d'actions pour une durée de cinq années.

L'année 2022 marque la fin du programme d'actions. Dans le même temps, le poste de technicien rivière était vacant.

- **Aussi, par délibération du CC-12-2023-342, les élus réunis en plénière sont favorables à la poursuite du portage du Contrat de rivière par CAP Nord Martinique ; ils approuvent également la convention de partenariat pluriannuelle 2024-2026 entre l'EPCI et l'ODE** portant sur les conditions d'exécution et de financement du partenariat pour la réalisation et l'accompagnement des actions du Contrat de rivière du Galion.
- Le recrutement d'un chargé de projet Contrat de rivière du Galion est validé (CC-09-2023-225).

A.2.9. LE CONTRAT LITTORAL NORD

Le Contrat Littoral Nord Martinique est un outil dont la finalité est de répondre aux dispositions de la Directive Cadre européenne sur l'Eau d'octobre 2000 pour le retour au bon état écologique des masses d'eau des différents bassins hydrographiques européens.

En s'engageant comme structure porteuse du Contrat Littoral Nord, CAP Nord Martinique réaffirme la volonté politique de mettre en œuvre une gestion durable de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques en accordant une attention particulière aux interactions entre bassins versants et milieux marins.

⇒ **Premier Comité de suivi technique le 24 mai 2023** avec le bureau d'études *BRL Ingénierie*. Au cours de cette réunion, les différentes phases de l'étude et les objectifs associés ont été présentés.

Un diagnostic partagé est proposé ; objectif : Engager le groupe de travail dans une réflexion approfondie en réponse à la problématique centrale du Contrat Littoral Nord.

La méthodologie employée pour animer cette phase de réflexion collaborative a abouti à une Hiérarchisation des pressions, classées du plus impactant au moins impactant, réparties en trois niveaux distincts : **Niveau I** ; **Niveau II** ; **Niveau III**.

« Les masses d'eau côtières de CAP Nord Martinique sont en danger et risquent de ne pas atteindre le bon état écologique dans les échéances prévues par le SDAGE 2022-2027 ».

CÔTE TERRE:	CÔTE MER:
<ul style="list-style-type: none"> • Assainissement collectif et non collectif, • Eaux pluviales, • Déchets, • Agriculture : pollution par produits phytosanitaires : (historiques et actuels), azote, phosphore, • Industries : pollution par rejets industriels accidentels, • Érosion des cours d'eau, • Camions : pollution par rejets accidentels, 	<ul style="list-style-type: none"> • Sargasses, • Plaisance : pollution par rejet des eaux noires et grises, altération des habitats et biocénoses marines par les actions de mouillages forain, tourisme en mer, loisirs nautiques, • Effets du changement climatique : augmentation de la température de l'eau, blanchissement des coraux etc.

Source BRL INGIENERIE – CST 1 – mai 2023

- ⇒ **Désignation de deux élus référents de CAP Nord Martinique au sein du Comité de Contrat Littoral** par délibération du Conseil communautaire du 21 décembre 2023 (*Délibération CC-12-2023-341*) ;
- ⇒ **2023 Réalisation de la première phase de l'AMO** : Mise à jour et compléments de l'état des lieux et du diagnostic.

A.2.10. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

La GEMAPI correspond à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Elle concerne les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau et les moyens de les aménager pour préserver la biodiversité, la continuité écologique et améliorer la défense contre les inondations.

La GEMAPI englobe un large éventail de responsabilités visant à assurer une gestion durable des milieux aquatiques. Depuis le 1er janvier 2018, CAP Nord Martinique est devenue l'autorité compétente de la GEMAPI. CAP Nord Martinique intervient sur deux volets :

- **Volet 1 : Prévention contre les inondations – Gestion, entretien et surveillance des Systèmes d'endiguement**

CAP Nord Martinique, en tant qu'autorité compétente Gemapienne, est chargée obligatoirement de la gestion, de l'entretien et la surveillance des systèmes d'endiguement sur son territoire. En termes de premières interventions, CAP Nord Martinique doit procéder à la régularisation en systèmes d'endiguement de deux ensembles de digues classées :

- ⇒ Deux digues fluviales en rive droite, et en rive gauche de la rivière de Case Pilote classées en catégorie C, et situées sur la commune de Case Pilote,
- ⇒ Deux digues fluviales en rive droite, et en rive gauche de la rivière du Carbet, classées en catégorie C, et situées sur la commune du Carbet, le long de la rivière du Carbet.



Digues classées de la rivière Case Pilote



Digues classées de la rivière du Carbet

Quatre autres ensembles d'ouvrages non classés, mais identifiés comme pouvant contribuer à la prévention contre les inondations ou les submersions marines sur le territoire communautaire, seront à l'étude, à savoir :

- Deux ouvrages maritimes, situés dans le bourg de la commune de Sainte Marie,
- Deux ouvrages fluviaux sur la rivière Roxelane, situés sur la commune de Saint Pierre,
- Un ouvrage fluvial sur la rivière Fond Capot située au quartier Fond Capot au Carbet,
- Un ouvrage maritime situé sur la commune de la Trinité au bourg de Tartane.

Volet 2 : Gestion de Milieux Aquatiques

Dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques, CAP Nord Martinique a principalement un rôle de coordinateur auprès des propriétaires ou des gestionnaires en responsabilité d'intervention sur les missions de l'aménagement de bassins hydrographiques, de l'entretien des cours d'eau et de la préservation des zones humides.

CAP Nord Martinique répond également aux doléances des administrés concernant les problèmes liés à la gestion des cours d'eau et des zones humides. CAP Nord Martinique assure donc l'instruction des situations problématiques, la hiérarchisation des priorités d'intervention pour garantir la préservation de la continuité écologique et la coordination, le suivi des actions des organismes publics et privés en responsabilité d'intervenir.

- **Le recrutement d'un chef de Cellule GEMAPI en novembre 2023 permet la poursuite des missions.**
- **Les actions sont déclinées en partie B.2.2.**

A.2.11. LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU)

La Gestion des Eaux Pluviales Urbaines est une compétence obligatoire attribuée aux communautés d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020. Les objectifs de CAP Nord Martinique pour répondre aux obligations réglementaires sont notamment de réaliser **un zonage pluvial** et **un schéma directeur de gestion des eaux pluviales**.

- La création de ces outils est précédée d'une phase d'**inventaire des réseaux et ouvrages pluviaux** des communes du territoire communautaire et d'**une phase de diagnostic qui s'est poursuivi durant l'année 2023 avec le recensement des problématiques pluviales**.

A.3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Enjeux

Priorités nationales, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable.

Il s'agit bien de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer notamment que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains. En d'autres termes, on peut définir un développement humainement et socialement durable comme la recherche d'un développement qui garantisse aux générations présentes et futures le maintien ou l'amélioration des capacités de bien-être (sociales économiques ou écologiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité à la fois dans la distribution intergénérationnelle de ces capacités et dans leur transmission intergénérationnelle. Cette finalité est donc complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement humain.

A.3.1. L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE (ITI)

La mise en œuvre de la stratégie ITI Urbain de CAP Nord Martinique s'est achevée en décembre 2023 et ce, conformément au calendrier du dispositif.

A.3.2. LE RÉSEAU D'ÉCOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP)

La finalité est de soutenir les parents dans leur fonction d'éducation auprès de leurs enfants, de valoriser leur rôle et leurs compétences en la matière ; les actions REAAP du territoire Nord sont cofinancées par CAP Nord Martinique et la CAF de la Martinique.

L'enveloppe budgétaire pour le co-financement des actions REAAP de l'exercice de 2023, s'élève à 474 874,00 € (soit + 170 214 €) destinés au financement de 18 opérateurs pour la mise en œuvre des actions sur le Territoire Nord.

- **La contribution de CAP Nord Martinique a été renouvelée (BC-05-2023-129) et s'élève à 50 000 € et celle de la CAF à 250 000 €.**
- Les actions en lien avec le REAAP en 2023 sont précisées dans la seconde partie (chapitre B.5.7).

A.3.3. LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) avec la CAF

La Convention Territoriale Globale vise à améliorer la gouvernance des politiques sociales sur le Territoire Nord de la Martinique. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé pour améliorer la connaissance des champs d'intervention de chacun, identifier les besoins prioritaires des familles afin de proposer des solutions, améliorer l'articulation entre les missions des deux institutions et garantir un meilleur accès à ces missions par les bénéficiaires et articuler les financements de la CAF et de CAP Nord Martinique pour répondre efficacement aux besoins sociaux de la population du Nord de la Martinique.

- **Prolongation de la convention initiale 2016 - 2020 au 31 décembre 2023.**

Cette nouvelle CTG s'inscrira dans le cadre d'un projet stratégique global, associant l'ensemble des acteurs concernés (habitants, associations, collectivités territoriales, etc...).

- Les élus ont souhaité (BC -12-2022-283) écrire la **stratégie sociale territoriale de CAP Nord Martinique**, document stratégique leur permettant de **disposer d'un véritable outil d'intervention intercommunale en matière de développement social**.

Celui-ci inclut :

- ⇒ Un diagnostic territorial social, participatif et partagé avec les acteurs locaux du territoire
- ⇒ Un projet de développement social à l'échelle de CAP Nord Martinique et un plan d'actions avec une déclinaison aux dix-huit communes.
- ⇒ Les axes stratégiques de **la nouvelle Convention Territoriale Globale « Bonus Territoire », pour renouveler la Convention Territoriale Globale avec la CAF arrivée à échéance le 31 décembre 2023**.
- Pour la réalisation de la stratégie, une consultation, dans le cadre d'une procédure de marché public a permis de retenir un prestataire pour une mission de 6 mois à partir de février 2024.

Dans l'optique de permettre la mise en œuvre de cette prestation et in fine, la signature de cette nouvelle CTG 2024-2026, la CAF a accordé à CAP Nord Martinique une subvention de 20 000 euros dans le cadre d'une convention « Pilotage du projet de territoire – Ingénierie ».

A.3.4. MANAGEMENT INTERCOMMUNAL DES CENTRES-BOURGS

CAP Nord Martinique est engagée dans une dynamique de redynamisation des centres-bourgs du Territoire Nord. La réhabilitation d'un centre-bourg exige l'implication d'une multiplicité de partenaires qui apportent chacun leur expertise dans leur domaine de compétences.

- **Le poste de Manageur intercommunal de centre-bourg est vacant depuis le dernier trimestre 2023.**

Les objectifs opérationnels sont ici rappelés :

- Créer un observatoire du commerce et de la vacance commerciale
- Fédérer les commerçants des centres-bourgs et des zones d'activités
- Faciliter la mise en place d'un « guichet unique » pour les commerçants et services
- Collaborer aux projets d'animations collectives (Réduc Péyi, application Go Nord et appui aux mairies et associations dans l'organisation de manifestations)

A.3.5. LE PASS NUMÉRIQUE

Conscient de la nécessité d'agir en faveur de l'inclusion numérique pour venir en aide aux nombreux habitants du territoire en difficulté face au numérique, CAP Nord Martinique a décidé de déployer le dispositif « Pass Numérique » sur son territoire.



Ce dispositif se matérialise par des carnets de chèques (sur le modèle des tickets restaurants) d'une valeur de 10 € chacun. Ils donnent accès à des services d'accompagnement numérique permettant l'acquisition des compétences de base (démarches en ligne, envoi de courriers électroniques, traitement de texte...).

- **La convention signée avec l'ANCT en fin d'année 2022 est mise en œuvre en 2023 afin de bénéficier d'une assistance au déploiement du dispositif Pass numérique sur le territoire.**

La mission « accompagnement au déploiement du Pass numérique » par le cabinet IDATE s'est déroulée de janvier à avril 2023.

- **Validation de la stratégie de déploiement des Pass numériques lors du Conseil communautaire du 27 avril 2023**
- **Décembre 2023 : arrêt du dispositif** : en effet, l'ANCT a annoncé l'arrêt définitif du déploiement du dispositif Pass numérique du fait d'une part de difficultés rencontrées par l'ensemble des collectivités (mise en œuvre du dispositif fortement impactée par la crise sanitaire et la fermeture des lieux de médiation numérique et freinée par des contraintes juridiques et logistiques (commande et livraison des Pass numériques, labellisation des lieux de médiation numérique, mise en place de régies de distribution, etc).

Compte tenu de la subvention déjà attribuée à CAP Nord Martinique, l'ANCT propose de mener sur 2024, un projet territorialisé d'inclusion numérique en cohérence avec la feuille de route 2023-2027 « France Numérique Ensemble » ou de restituer les crédits à l'ANCT.

A.3.6. LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Outil de lutte contre l'exclusion, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de CAP Nord Martinique est avant tout un dispositif au service des demandeurs d'emploi les plus en difficulté qui vise à leur proposer une aide globale et adaptée à leur situation, en vue de favoriser leur accès ou leur retour à l'emploi.

Sur la période 2022-2027, le PLIE de CAP Nord Martinique a pour objectifs **d'accompagner 1370 personnes** sur la durée du protocole et de **conduire le maximum de personnes à une sortie positive. Le PLIE se fixe un objectif de taux de sorties positives de 45 %.**

⇒ Le protocole d'accord du PLIE validé lors du Conseil communautaire du 22 décembre 2022 a reçu **l'approbation de la CTM lors de la séance plénière du 21 décembre 2023**. Il est donc soumis à la signature du Préfet (en cours à ce jour).

A.3.7. L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

En 2023 CAP Nord Martinique poursuit son engagement à **développer l'offre d'insertion sur son territoire afin de multiplier les opportunités d'accès à l'emploi.**

Le dispositif d'insertion par l'activité économique (IAE) est un outil qui permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé. Cet accompagnement doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

Aussi, **CAP Nord souhaite accompagner la consolidation des structures de l'insertion et poursuivre le développement de l'IAE sur son territoire.**

La volonté de renforcer les moyens du dispositif sur le territoire s'est traduit en 2023 par la signature d'un avenant à la convention de partenariat entre la DEETS et CAP Nord Martinique en décembre 2023 sur deux points :

- Le financement pour le fonctionnement de la cellule (97 500 €)
- La durée qui est désormais de 3 ans.

Le recrutement du chargé(e) de mission IAE est toujours en cours.

Un partenariat avec Martinique Développement pour l'accompagnement (gestion administrative et comptable) des SIAE est à l'étude.

A.3.8. LES CLAUSES D'INSERTION SOCIALE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

L'utilisation de la clause d'insertion dans la commande publique peut contribuer, de manière significative, au défi social que nous avons à relever. Il s'agit, à partir de la commande publique, d'accroître l'offre d'insertion et d'offrir aux personnes qui connaissent des difficultés, une opportunité d'accès à l'emploi. L'achat public ne doit pas seulement se réduire à un acte économique, il doit prendre en compte des objectifs de développement durable, notamment de développement social et de progrès. Il doit permettre de poursuivre un but social et d'atteindre l'efficacité budgétaire en prenant en compte toutes les dimensions de l'achat responsable.

Différents donneurs d'ordres sont parties prenantes. On retrouve les 18 communes membres, des bailleurs sociaux, des SEM, EDF... qui bénéficient de l'offre de services :

- Information sur les clauses d'insertion
- Veille des opportunités de marchés
- Appui technique, juridique et opérationnel
- Assistance au maître d'ouvrage
- Assistance aux entreprises,
- Accompagnement du public en insertion

⇒ Les actions sont développées au chapitre B.3.7

A.3.9. LE LABEL TERRITOIRE D'ACTION POUR UN NUMÉRIQUE INCLUSIF

La volonté forte de faire du numérique un vecteur de progrès et d'émancipation pour le plus grand nombre face à la transition numérique de la société est plus que jamais d'actualité.

Notre stratégie numérique prévoit donc de démocratiser les usages du numérique auprès du grand public du territoire Nord de la Martinique, et d'assurer l'accès aux droits et aux services pour tous les publics.

Le label « Territoire d'Action pour un Numérique Inclusif » (TANI) vient distinguer le travail initié depuis de nombreuses années et fixer des objectifs, pour la stratégie d'inclusion numérique menée par CAP Nord.

A.3.10. LE DISPOSITIF CONSEILLER NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES



CAP Nord Martinique s'est engagé en faveur de l'inclusion numérique de sa population, et à ce titre, est labellisée Territoire d'Action pour un Numérique Inclusif (TANI).

- En 2023, la mission des conseillers se poursuit.

A.3.11. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique continue de promouvoir une politique de coopération fondée sur des liens de solidarité et de favoriser les échanges réciproques de connaissances, de savoir-faire et d'expertise capables d'enrichir mutuellement la vie sociale, économique, culturelle et environnementale des territoires concernés.

En 2020 a été initié le projet de coopération décentralisée entre CAP Nord Martinique (France) et la Ville de San Cristóbal de Las Casas (Mexique).

- En 2023, un jardin communautaire a été implanté sur le site de NordCréatis au Carbet.

- Une réflexion a été lancée avec d'autres collectivités françaises et étrangères dans le cadre du projet PACTE pour l'Environnement piloté par le Réseau Régional Multi-Acteurs Pays de Loire Coopération Internationale.

Au sein du territoire Nord Martinique, plusieurs partenariats de coopération sont en cours ou en projet avec des villes de plusieurs pays de la Caraïbe (Haïti, La Dominique, Le Guatemala, Le Mexique, Trinidad et Tobago) et au-delà (Inde, Japon, Nouvelle-Calédonie).

En 2023, le Service a pour mission principale d'accompagner les communes membres de CAP Nord Martinique dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de projets de coopération décentralisée, en les sensibilisant aux Objectifs de Développement Durable.

A.3.12 Le DiMIP

Le DiMIP est le **Dispositif Mutualisé d'Ingénierie de Projets de coopération internationale** des acteurs du territoire Nord. Il vise à mutualiser les connaissances, les expériences et les outils entre CAP Nord Martinique et ses communes membres d'une part et entre le Service Coopération et les autres services de l'EPCI d'autre part.

Le DiMIP a pour buts de :

- Mutualiser l'ingénierie administrative, technique et financière des projets de coopération décentralisée de façon ascendante et descendante ;
- Constituer un réseau métier « Coopération décentralisée » ;
- Evoluer vers un réseau multi-acteurs du territoire Nord Martinique.

Les 3 axes du dispositif :

- **Axe 1 – Valoriser les actions de coopération caribéenne et internationale du territoire Nord Martinique**
- **Axe 2 – Participation à l'Agenda international**
- **Axe 3 – La boîte à outils de la coopération décentralisée**

Le DiMIP est intégré au Schéma de mutualisation 2022-2026.

CAP Nord Martinique a pour ambition de participer activement à l'Agenda international avec les objectifs généraux suivants :

- Être un acteur incontournable de la coopération caribéenne et internationale ;
- Valoriser l'action internationale de CAP Nord Martinique et ses communes ;
- Créer des événements périodiques.

⇒ **CAP Nord Martinique, membre du Conseil d'administration de Cités Unies France** : Chaque année, l'association Cités Unies France (CUF) organise les Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités Territoriales (RAICT) à Paris. CAP Nord y participe donc en tant que tel.

A travers l'axe 3 du DiMIP, CAP Nord Martinique formalise l'accompagnement proposé aux communes menant des projets de coopération décentralisée. Le Service Coopération accompagne les communes suivantes : Case-Pilote, Gros-Morne, Le Prêcheur, Sainte-Marie, Saint-Pierre et La Trinité.

Au cours de ces accompagnements, les référents des communes sont sensibilisés aux objectifs de Développement Durable.

A.3.13. LE DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE L'ANC AUX PARTICULIERS (DFAP)

Le dispositif DFAP est toujours opérationnel en 2023. Il vient en aide aux particuliers souhaitant rénover leur système.

Objectif : Réhabiliter les anciens système d'ANC sur des secteurs à enjeux sanitaires ou environnementaux.

⇒ **Actuellement, 4 chantiers sont terminés et 11 sont en cours de réalisation.**

A.3.14. LA MUTUALISATION DES MOYENS, EN MARCHE SUR LE TERRITOIRE NORD

La mise en commun de moyens humains entre les communes et CAP Nord Martinique (*article L5211-4-1 du CGCT*) peut permettre de répondre aux différentes contraintes techniques, financières, environnementales et à la raréfaction des ressources financières qui pèsent de plus en plus sur les communes pour assurer leurs missions de service public.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de mutualisation, **plusieurs actions ont été lancées en 2023** :

- L'accompagnement personnalisé aux communes de – de 1 000 habitants,
- L'unité de broyage mobile,
- Le prêt de matériels (barrières Vauban/chapiteaux/matériel du médi@LAB),
- Accompagnement à la mise en place à la règlementation relative au RGPD/Désignation d'un délégué à la protection des données mutualisé,
- Groupement d'achat d'équipements de protection individuel,
- L'entente intercommunale en restauration scolaire,
- Le projet « Prévention et gestion des risques naturels » qui fait l'objet d'une fusion de 3 actions du schéma : la banque d'engins, la prévention et la sensibilisation aux risques naturels et l'Accompagnement à la réalisation du plan communal de sauvegarde

⇒ **Accompagnement en ingénierie du service coopération décentralisée de CAP Nord Martinique aux communes - Délibération CC-07-2023-145**

Dans sa mission d'accompagnement en ingénierie des communes, le pôle mutualisation a contribué à la formalisation d'une convention entre le service coopération décentralisée et les communes qui souhaitent bénéficier d'une expertise sur leurs projets de coopération.

Le pôle a également servi de lien entre la commune de Case-Pilote et la cellule autorisations des droits du sol pour un transfert partiel de la compétence de la commune vers CAP Nord Martinique. Ce transfert n'est pas finalisé à ce jour.

A.3.15. LE GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) LEADER

CAP Nord Martinique a candidaté afin de pouvoir se constituer en GAL et afin de pouvoir élargir à l'enveloppe destinée à développer son territoire sur cette programmation. La stratégie retenue : « Connaitre et accompagner les agriculteurs, piliers de la vie rurale du nord ».

Les missions du service LEADER s'exécutent à travers 3 fonctions : animation - gestion – coordination se poursuivent en 2023.

A.3.16. L'OPERATION REDUC'PEYI



Le partenariat avec la **CAF**, continue en 2023, pour soutenir le commerce local et le pouvoir d'achat avec l'opération « **REDUC'PEYI** ». En effet, ce dispositif participe à notre volonté d'engager une relance locale efficace.

Il ne s'agit pas simplement d'apporter une aide financière aux commerçants qui subissent la crise de plein fouet, mais de la faire fructifier et d'encourager durablement, les habitants de l'agglomération nord, à fréquenter les petits commerces.

L'opération a pour objectif d'inciter les habitants et les familles à **consommer dans les commerces de proximité du Nord** en donnant un coup de pouce à leur pouvoir d'achat. Elle agit en soutien aux commerces, aux emplois locaux et à la relance de l'économie locale du Nord.

La priorité est portée sur **9 500 bénéficiaires** du Revenu de solidarité active (RSA) et du Revenu de solidarité outre-mer (RSO) du nord. Avec « **REDUC'PEYI** », **CAP Nord Martinique** et la **CAF** leur offrent **50€ de bons d'achat**, à utiliser chez les **commerçants du territoire nord** (commerces de proximité alimentaires, boulangeries-pâtisseries, boucheries/poissonneries, pharmacies, etc.).

⇒ **Au 30 novembre 2023, les bons d'achat ont été distribués auprès de 5950 bénéficiaires.**

A.3.17. GO NORD : Application mobile de cartes de fidélité multi-boutiques

La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique), souhaite **revitaliser ses centres bourg dans le cadre de sa compétence développement économique, notamment en matière de politique du commerce et de soutien aux activités commerciales.**

En partenariat avec la CCI Martinique, il souhaite fédérer les commerçants du territoire en initiant une démarche expérimentale visant à créer un système digitalisé de fidélisation multi-boutiques auprès de 100 commerçants du territoire.

Il s'agit de **répondre aux mutations du commerce actuelles et des changements qui en découlent dans les relations clients.** Malgré une certaine fragilité des commerces et un retrait par rapport aux deux autres territoires de la Martinique, CAP Nord Martinique dispose d'un maillage commercial relativement fin et 52% des dépenses des ménages du Nord sont réalisées au sein de leur territoire d'origine.

L'application mobile GO Nord by GO FID est en ligne depuis décembre 2022. Elle permet aux utilisateurs de dématérialiser leurs cartes de fidélité et aux commerçants du Nord de proposer des points de fidélité et des bons plans, de rester connectés avec leurs clients fidèles.



<https://gonordmartinique.fr>

A.3.18. OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP (OETH)

Selon la réglementation en vigueur, tout employeur public d'au moins 20 équivalents temps plein (ETP) a l'obligation d'employer des personnes en situation de handicap dans une proportion minimale de 6 % de l'effectif total.

- **En 2023, le taux d'emploi est de 4,33% pour CAP Nord Martinique**

Au-delà des obligations légales, il y a un enjeu concernant la mise en œuvre de l'axe 5 du contrat de mandature : faire de CAP Nord Martinique un territoire inclusif.

- **En 2022, un poste de Chargé mission accessibilité a été créé pour un recrutement effectif en 2023.**

La politique et la stratégie des Ressources Humaines en matière de handicap et de maintien dans l'emploi est à construire au sein de la collectivité.

Le service *Santé, conditions de travail et action sociale* met tout en œuvre pour accompagner les agents en situation de handicap et favoriser leur inclusion. Des actions de communication et de sensibilisation sont mises en place compte tenu du vieillissement des agents, des maladies chroniques invalidantes et de la pénibilité de certains métiers et postes de travail.

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

La RQTH est un dispositif qui s'adresse aux personnes qui travaillent malgré des problèmes de santé (maladies ou handicaps).

Tout agent affecté d'un handicap ou ayant une maladie invalidante (Asthme, diabète, cancer, drépanocytose...) peut prétendre à la RQTH.

- **Mars 2023 focus en Conseil communautaire sur le recrutement des personnes en situation de handicap** de manière à diminuer la participation de la collectivité au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

A.4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS ET LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS

Enjeux

Dans l'article 1 de la déclaration de Rio il est précisé : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».

La Charte de l'environnement reconnaît que « ...l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ».

La Constitution de 1946 : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions de leur développement. » Afin que tous, nous puissions poursuivre nos aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits.

Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement.

A.4.1. POLITIQUE DE L'HABITAT

Le Programme Local de l'Habitat : document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique de l'Habitat

Dans le cadre de sa compétence statutaire "Équilibre Social de l'Habitat", CAP Nord Martinique a l'obligation d'élaborer un **Programme Local de l'Habitat à l'échelle intercommunale (PLH)**.

- ⇒ **Ce PLH qui définit la politique locale de l'habitat, exécutoire sur la période 2016-2022 a été prorogé d'un an par l'Etat, le 15 février 2023 afin de tenir compte de la révision du Schéma de cohérence Territoriale (SCOT) qui permettra de redéfinir les objectifs de construction neuve et d'établir un nouveau volume de foncier à urbaniser.**

Les objectifs de qualité de l'urbanisation alliés à la réduction de la consommation foncière constituent un volet important de la politique communautaire.

La politique communautaire de l'habitat s'appuie sur les six orientations stratégiques du PLH :

- 1. Produire des logements adaptés pour l'accueil de la population et la satisfaction des besoins des habitants du territoire ;**
- 2. Mettre en œuvre une politique foncière publique ;**
- 3. Mobiliser le parc ancien, réhabiliter les quartiers et reconquérir les centralités ;**
- 4. Poursuivre le développement d'une offre abordable et adaptée ;**
- 5. Répondre aux besoins des publics spécifiques ;**
- 6. Organiser le suivi et l'évaluation du PLH.**

Ces orientations sont déclinées à travers **18 actions territorialisées, elles-mêmes décomposées en 42 objectifs opérationnels** dont la maîtrise d'ouvrage se répartit entre l'EPCI, les communes membres, les bailleurs sociaux, les partenaires associatifs et les autres acteurs de l'habitat présents sur le territoire.

L'objectif fixé pour la production de logements locatifs sociaux est de 240 logements /an :

- 200 logements locatifs sociaux issus de la construction neuve par les bailleurs sociaux,
- 40 logements vacants issus du parc privé, réhabilités au titre des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), conventionnés avec les propriétaires-bailleurs.

⇒ **Révision du 1^{er} PLH exécutoire période 2016-2022 prorogé jusqu'en 2024**

Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne : Volet "Habitat indigne" du PLH reste toujours en vigueur

Depuis le 24 septembre 2019, CAP Nord Martinique a adopté sa **stratégie Habitat Indigne**. Cette nouvelle politique publique de Lutte contre l'Habitat Indigne est exécutoire pour la période 2020-2025. Elle constitue le volet "habitat Indigne" du PLH de CAP Nord Martinique.

L'ambition de CAP Nord Martinique à travers cette politique publique de LHI est de sortir de l'indignité 960 ménages d'ici 2025, répartis sur 35 sites prioritaires spatialisés, particulièrement dans les centralités et de réaliser 28 actions transversales/thématiques.

Le 16 janvier 2020, les partenaires ont signé avec le Président de CAP Nord Martinique un protocole d'accord obligatoire à la mise en œuvre des actions prioritaires, territorialisées et coordonnées de LHI pour la période 2020-2025.

Enfin, **l'Etat a subventionné à hauteur de 80% soit 1 196 160,00€** (montant de la dépense totale 1 495 200,00 € HT), la mise en œuvre **des missions d'ingénierie nécessaires au déploiement des actions inscrites, dans ce protocole d'accord.**

Stratégie de peuplement du parc social et politique communautaire de gestion de la demande de logement social et des attributions 2022-2028

CAP Nord Martinique assure la gouvernance et le pilotage de la politique intercommunale qui a été adoptée par le conseil communautaire du 20 octobre 2022, pour la période 2022-2028.

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) 2022-2028 élaboré avec l'ensemble des membres de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), **définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information des demandeurs et des personnes envisageant de l'être, en fonction des besoins en logement social.**

Aussi, la mise en œuvre de ce PPGDID contribue à la traduction de plusieurs orientations stratégiques fixées dans le Programme Local de l'Habitat 2016-2022 prorogé jusqu'en 2024, à savoir :

- N°1-Produire des logements adaptés pour l'accueil de la population et la satisfaction des besoins des habitants du territoire ;
- N°4-Poursuivre le développement d'une offre abordable et adaptée : définir les objectifs des logements sociaux en locatifs et en accession ;
- N°5-Répondre aux besoins des publics spécifiques : spécifier la production très sociale dédiée aux plus démunis, tant en neuf qu'en réhabilitation.

A.4.2. LE PARC CARIBEEN DE LA VIE AMERINDIENNE

Inscrit à l'Inventaire des monuments historiques, depuis le 1^{er} février 1994, le site préhistorique de Vivé constitue, à la fois, l'un des plus anciens et l'un des plus importants sites amérindiens de la Martinique et de la Caraïbe.

La création d'un parc caribéen de la vie amérindienne de 22 hectares est une volonté politique, motivée par une nécessité de créer un outil majeur de la mémoire du territoire. Un équipement qui devra profiter à plusieurs générations sur ce site de référence de la connaissance de l'art amérindien.

- **La cérémonie de pose de la première pierre a eu lieu le 15 février 2023.**
- **Un appel à projets (APP) intitulé *le Jardin des imaginaires* a été lancé et huit artistes ont répondu. L'APP consiste à mettre en valeur des œuvres artistiques et monumentales qui seront implantées dans le jardin.**
- **La scénographie permet de sublimer un lieu, un espace. Aussi, un marché a été notifié le 27 décembre 2023.**

Pour en savoir plus : <http://www.capnordmartinique.fr/actualite/le-parc-caribeen-de-la-vie-amerindienne-un-outil-majeur-de-la-memoire-du-territoire>



A.5. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Enjeux

Si l'on voit généralement assez bien en quoi la production, qu'elle soit agricole ou industrielle, est liée aux enjeux du développement durable, il est parfois malaisé de **voir que c'est notre modèle de développement tout entier qui demande à être questionné**. La pollution des milieux, la surexploitation des ressources naturelles et les atteintes à la biodiversité causées par notre modèle de production actuel ne sont que le pendant d'une consommation de masse où le consommateur est déresponsabilisé et éloigné.

S'inscrire dans une logique de développement durable demande donc de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie sur Terre. Il s'agit tout simplement de prendre conscience des conséquences de nos choix, ce qui nécessite de s'interroger au quotidien et de chercher à être informé des alternatives lorsqu'elles existent.

A.5.1. LE CONTRAT D'OBJECTIF DÉCHETS OUTRE MER – CODOM

Le **Contrat d'objectif déchets outre-mer (CODOM)** a pour finalité d'accompagner CAP Nord Martinique dans la mise en œuvre de sa politique globale de gestion des déchets. Les Orientations en matière d'économie circulaire pour le territoire y ont été intégrés.

Les 11 actions du CODOM CAP Nord Martinique



⇒ Les actions du CODOM 2023 sont précisées en partie B.5.5.

A.5.2 CAP NORD MARTINIQUE : TERRITOIRE D'INDUSTRIES 2

C'est la seconde fois que le territoire Nord est lauréat du **Programme Territoires d'Industrie II**. Concrètement, ce programme vise à apporter, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie développement des compétences industrielles, formation, mobilité des salariés, écosystèmes d'innovation, attractivité des



territoires et des métiers industriels, accélération de la transition écologique, disponibilité du foncier ou encore revitalisation des friches industrielles.

La feuille de route 2023-2027, bâtie sur la base des projets portés par CAP Nord Martinique et ses partenaires (institutionnels et industriels) s'appuie sur les thématiques suivantes :

- L'accompagnement de projets innovants,
- La structuration de filières : bioéconomie et cacao-chocolat 100 % française,
- L'aménagement du territoire notamment la requalification des zones d'activité et de friche industrielle,
- La mise en œuvre d'une démarche d'écologie industrielle territoriale (EIT) et d'économie circulaire du Nord,
- La sensibilisation et l'accompagnement des industriels sur les enjeux de décarbonation,
- La gestion prévisionnelle des emplois et compétences des industries du Nord,
- L'amélioration de la mobilité domicile-travail.



⇒ **Le binôme industriel de gouvernance est composé de Monsieur Joseph Péraste, Maire du Marigot et représentant de CAP Nord Martinique et Monsieur Bertrand Clerc, industriel, gérant de la SOMES. Ils ont la charge de piloter un programme d'actions sur la période 2023 à 2027.**

Pour booster cette réindustrialisation, des moyens des aides spécifiques seront données aux entreprises tant sur le volet de l'investissement que sur l'ingénierie.

Lien actu : <http://www.capnordmartinique.fr/actualite/le-pays-nord-martinique-de-nouveau-retenu-comme-territoires-d-industrie>

A.5.3. LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE 2)

Le contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique, anciennement Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) ou contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CR RTE) Le CRTE ou CR RTE **est un contrat qui vise à faciliter la relance économique, la transition écologique et la cohésion des territoires.**

Face aux défis d'aujourd'hui, il permet d'agir dans la co-construction et le partenariat pour permettre à chaque acteur de s'approprier une feuille de route commune pour réussir, dans le temps, les transitions à l'œuvre et apporter réponses concrètes aux besoins locaux tout en contribuant aux grands objectifs environnementaux, économiques et sociaux.

⇒ **En signant son CRTE, CAP Nord Martinique assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.**

C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.

Le CRTE 1 a visé d'abord les projets portés par CAP Nord Martinique au service du territoire.

- ⇒ **Le CRTE 2 introduit les projets structurants portés par les communes en lien avec les orientations présentées dans les précédents Bureaux et Conseils communautaire.**
- ⇒ **La réunion du 1^{er} Comité technique du CRTE a eu lieu le vendredi 17 novembre 2023 : Bilan des actions réalisées sur le CRTE 1 et perspectives pour le CRTE 2.**
- ⇒ Des échanges avec les services de l'Etat et la CTM ont débuté dans le cadre de la Conférence des Parties (COP)
- ⇒ Lancement de la Conférence des Parties (COP) le 05 décembre 2023 visant à définir conjointement la stratégie de planification écologique à l'échelle de la Martinique.

Cette stratégie sera déclinée par échelon territorial et mise en œuvre par le biais de projets et d'actions concrètes qui figureront dans le CRTE. Les travaux du CRTE 2 devront donc prendre en compte les résultats des échanges qui auront lieu au sein de la COP et des ateliers thématiques dédiés.

- ⇒ La première réunion du Comité de Pilotage (Copil) sera alors mise en place pour intégrer les résultats de la COP

A.5.4. LE FONDS VERT

Le fonds vert est un dispositif mis en place par le gouvernement pour accélérer la transition écologique dans les territoires.



Son objectif est de financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines :

- Performance environnementale ;
- Adaptation du territoire au changement climatique ;
- Amélioration du cadre de vie.

CAP Nord Martinique a pris la décision de saisir l'opportunité du dispositif et a validé (délibération n°BC-03-2023-025) la liste des projets déposés au fonds vert pour 2023.

- ⇒ **7 juillet 2023 : parmi les 26 lauréats, deux des dix projets de CAP Nord Martinique ont été retenus :**

- Elaboration d'un ensemble de cartes locales de projection et d'exposition au recul du trait de côte Fonds Vert : 144 000 €
- Réalisation des études et travaux de collectes des eaux usées et de raccordement des installations de traitement du Prêcheur.



Un Fonds reconductible annuellement jusqu'en 2027.

Lien pour en savoir plus

<http://www.capnordmartinique.fr/actualite/dispositifs-fonds-vert-deux-projets-de-capnm-selectionnes#:~:text=Lanc%C3%A9%20par%20le%20gouvernement%20d,partenaires%20%C3%A0%20acc%C3%A9l%C3%A9rer%20leur%20transition>

« Les 13 communes littorales du territoire de CAP Nord Martinique sont soumises à un recul du trait de côte significatif. Ce phénomène rend nécessaire la recomposition des territoires littoraux concernés en anticipant la relocalisation progressive de l'habitat et des activités affectés par l'érosion. Les communes sont amplement conscientes de ces évolutions et de la nécessité d'agir »

Bruno Nestor AZEROT,
Président de CAP Nord Martinique

A.6. L'INSCRIPTION DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES DANS UNE DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE

La **démarche d'amélioration continue** consiste à mener des actions permanentes et durables pour **améliorer** l'ensemble des **processus** au sein de l'établissement, en éliminant les dysfonctionnements et en renforçant les atouts générateurs de valeur.

Avec la nouvelle gouvernance, les travaux d'élaboration des projets de mandature et d'administration sont lancés.

A.6.1. LE PROJET POLITIQUE DE MANDATURE 2020 – 2026

CAP Nord Martinique, à travers son projet de mandature, s'est inscrit dans une dynamique de développement soutenable.

Les derniers engagements et orientations adoptés en 2023, traduisent, une volonté affichée, en accord avec les cinq domaines prioritaires retenus pour la période 2021-2026 :

- Axe 1.** Adapter l'institution CAP Nord Martinique au changement
- Axe 2.** Accroître la qualité de vie et l'attractivité du territoire
- Axe 3.** Accompagner les transitions écologiques du secteur économique
- Axe 4.** Développer l'économie du tourisme et de la culture
- Axe 5.** Faire de CAP Nord Martinique un territoire inclusif

A.6.2. LE PROJET D'ADMINISTRATION de CAP Nord Martinique

Le projet d'administration est entré dans sa phase de mise en œuvre en 2023.

- **Solidarité** : Un établissement qui assure des missions de service publique fondamentales à la qualité de vie de sa population.
- **Fierté** : par son implantation au cœur d'un territoire géographique riche d'identités culturelles et industrielles, chargé de trésors historiques et résolument décidé à émerger.
- **Équité** : par la représentation, au sein de son bureau, de l'ensemble des 18 communes du territoire, travaillant ensemble pour structurer le développement et l'attractivité du Nord ;
- **Engagement durable** : Un établissement inscrit dans des processus de transitions économique, numérique et écologique qui doivent désormais s'accroître.

⇒ **Les actions 2023 sont développées en partie B.**



B - BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ

Cette seconde partie fait le tour, non exhaustif, des actions conduites par les services au regard des 5 finalités du développement durable.

B.1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

B.1.1. MOBILITÉ DURABLE



Les collectivités de plus de 50 000 habitants sont depuis la loi Grenelle 2 de 2010 contraintes d'évaluer leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Le bilan carbone d'une collectivité se calcule en prenant en considération l'ensemble des services et entités composant le territoire, comme l'assainissement des eaux et la gestion des déchets, les équipements culturels et sportifs, les espaces, les transports collectifs...

- **23 mars 2023 : Atelier sur la logistique urbaine à CAP Nord Martinique**
- **23 octobre 2023 : Lancement de l'enquête et de l'étude de stratégie et de faisabilité** pour la mise en place de transports décarbonés maritimes et terrestre sur le site classé des versants Nord-Ouest de la Montagne Pelée, ses abords et le DoME de Grande-savane.



B.1.2. PROGRAMME SEIZE



Le Programme SEIZE porté localement par le Carbet des Sciences, permet aux collectivités territoriales d'être accompagnées dans la maîtrise de leur consommation d'énergie.

À travers ce programme, CAP Nord Martinique a répondu favorablement à la proposition gracieuse d'être accompagné au changement en matière d'économie d'énergie.

La mise en œuvre du programme comporte plusieurs phases :

- **De septembre à novembre 2023**, pose de capteurs sur plusieurs sites de la collectivité pour mesurer les consommations énergétiques de chaque bâtiment.
- Les phases de mesures des consommations électrique et de sensibilisation viendront ultérieurement.

B.1.3. LE PROGRAMME AIR 2023-2025

Les actions du programme Air en 2023 réalisées par Madinainair :

- Début des études sur la qualité de l'air en septembre 2023 dans les communes « sensibles » : Robert, La Trinité ;
- Réalisation du diagnostic de la Qualité de l'air sur le territoire de CAP Nord Martinique (Bilan des émissions et des mesures de la qualité de l'air sur le territoire de CAP Nord Martinique de 2009 à 2022), réalisé en 2023
- Evaluation des concentrations en dioxyde d'azote dans les zones d'attractivité économique (ZAE) Bac La Trinité, Le Robert Océanis, Le Robert Madimarché, réalisé en 2023.

B.2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

B.2.1. LE CONTRAT LITTORAL NORD

Une action d'animation du Contrat littoral Nord s'est tenue le 14 décembre 2023 matin, sur la commune du Robert.



⇒ Une trentaine d'agents aidé des agents de la Ville, a participé au ramassage de déchets sur deux sites en mangrove *Cité Lacroix et Trou-Terre*.

- Environ 500 kg de déchets, tous flux confondus ont été collectés.

Lien de l'article publié sur l'intranet :

<https://capnordmartinique.sharepoint.com/sites/kanawa/SitePages/x5gcnnn5.aspx>

B.2.2. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Prorogation de 18 mois pour le dépôt des dossiers de demande d'autorisation des ouvrages en systèmes d'endiguement relevant de la classe C au sens de l'article R214-113 du Code de l'Environnement (CE).

La mise en place d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le dépôt des dossiers réglementaires de régularisation en systèmes d'endiguement et la planification de l'entretien courant des ouvrages concernés ont été la priorité de CAP Nord Martinique pour répondre à la principale obligation que lui confère la loi GEMAPI.

Actions 2023

- **Notification de l'AMO de régularisation administratives et techniques des ouvrages existants de prévention des inondations : ouvrages constitués de digues sur les rivières Case-Pilote et du Carbet**
- **Réponses aux sollicitations des administrés et des institutions sur la gestion des cours d'eau :** sollicitations de la part d'administrés, des communes et de l'État.
- **Suivi des entretiens des cours d'eau de l'État, propriétaire du Domaine Public Fluvial (DPF) :** Rivière Capot (Morne Rouge), rivière du Galion (La Trinité), rivière La Lézarde (au niveau du pont Bérault au Gros Morne), rivière La Digue (La Trinité), rivière La Roxelane (Saint Pierre)
- **Suivi de l'étude hydraulique de la rivière Roxelane dans la commune de Saint-Pierre.**

B.2.3. LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU)

Une des missions de CAP Nord Martinique est de répondre aux sollicitations des administrés et des communes sur la gestion des eaux pluviales.

Une autre consiste à assurer la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension des installations et ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Actions 2023

- **Bancarisation des plans des réseaux et ouvrages pluviaux** des communes aux formats numérique et papier

- **Rencontre avec la commune de BELLEFONTAINE qui a fourni à CAP Nord Martinique des plans topographiques.** Ces plans constituent la première étape vers la création du Système d'information géographique (SIG) des ouvrages pluviaux communautaires.
- **Démarrage de l'étude hydraulique et hydrologique des BV de la ZAC du BAC** avec dans un premier temps, la réalisation du diagnostic des réseaux d'eaux pluviales existants
- **Guide pluvial** : Collaboration avec la direction communication sur le contenu rédactionnel d'un guide de CAP Nord Martinique pour une meilleure gestion des eaux pluviales sur le territoire
- **Projet de curage du caniveau autour du terrain de football à Tartane à LA TRINITÉ** : proposition de curage du caniveau dans le cadre de PVD
- **Visite terrain et réponses aux sollicitations des administrés** pour les problématiques pluviales rencontrées sur leurs terrains
- **Réponses aux sollicitations des services de CAP Nord Martinique** dans le cadre de dossiers transversaux
- **Participation à des formations et séminaires pour la connaissance du territoire et de ses enjeux** dans l'objectif de mieux appréhender les problématiques et y répondre.

B.2.4. LE DoME



Le Domaine Martiniquais d'Expérimentation (DoME) de Grande Savane, au Prêcheur, est un espace d'accueil des randonneurs et du public qui met en exergue diverses thématiques telles que le paysage, la tropicalité, la météorologie, l'écosystème de Grande Savane, la géologie.

En tant qu'équipement culturel, le DoME est un lieu d'apprentissage et de préservation de l'environnement. L'espace d'exposition est accompagné d'une rampe muséographique qui survole le sentier de randonnée de Grande Savane. À proximité de la forêt ombrophile, le site est une plateforme d'observation remarquable pour l'écosystème, le ciel diurne et nocturne.

Actions 2023

- Communication digitale (réseaux sociaux), application mobile disponible
- **10 au 12 mars** : Salon *du voyage et des vacances* à Madiana
- **16 au 19 mars** : Salon *Destination Nature* à Paris
- **29 avril** : Atelier *Le passage du soleil au zénith en zone intertropicale* au DÔME
- **09 et 10 juin** : Salon *Partez en vacances en Martinique* à la Galléria
- **16 et 17 juin** : Salon *VALORA*
- **Novembre** : Fermeture temporaire du site suite aux dégâts de voirie causés par l'Ouragan Tammy

B.2.5. LE SITE CLASSÉ DES VERSANTS NORD-OUEST DE LA MONTAGNE PELÉE (SCVNOMP)

Désormais inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO les actions mises en place entre dans une phase plus active.



SIGNALÉTIQUE DU SITE CLASSÉ

Depuis 2015, le site classé se dote d'une nouvelle charte graphique fruit d'une collaboration des acteurs du territoire lors d'instances comme le Comité de pilotage du Plan de gestion.

- **Obtention en octobre 2023 du permis d'aménager** après un an d'instruction du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;
- **Présentation au Comité technique du 20 décembre 2023** des panneaux du sentier Prêcheur / Grand-Rivière finalisé.

Les derniers amendements sont en cours avant une présentation en comité de pilotage.

REQUALIFICATION DU FRONT DE MER DE GRAND- RIVIÈRE

L'aménagement proposé pour le front de mer de Grande-Rivière est pensé comme un jeu de séquences, une succession de scènes ou tableaux, que le visiteur peut explorer tout le long de l'espace urbain qui s'étend entre le nouveau port de pêche porté par la CTM et l'entrée de la plage du Sinaï.

- **Lancement de la consultation en vue du choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre en février 2023.**

B.2.6. COLLECTE DES DÉCHETS

Dans le cadre de la compétence collecte des déchets et pour contribuer à l'atteinte des objectifs et finalités du développement durable, notamment ceux concernant la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources, CAP Nord Martinique dote son territoire en équipements de collecte et de tri des déchets auprès des administrations, commerces, immeubles, particuliers et divers.

Évolution du parc de bacs de collecte 2023

- BAC Emballages : 31 898 unités (+2,73% par rapport à 2022)
- BAC Biodéchets : 8 158 unités (+3,28% par rapport à 2022)
- BAC Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) : 39 759 unités (+3,04% par rapport à 2022)

Soit un parc de 79 815 bacs sur l'ensemble du territoire Nord au 31 décembre 2023.

- **Densification et renouvellement du parc de bornes de collecte du Verre :**

Décembre 2023 : Ensemble des bornes commandées par CAP Nord Martinique et CITEO depuis le début de l'opération réceptionnée soit 414 bornes de 4m3 et 100 bornes de 800. Implantées sur le terrain 304 bornes de 4m3 et 70 bornes de 800 L.

- Remarque : 10 bornes de 800 L sont utilisées par CAP Nord Martinique pour mise à disposition lors de manifestations.

- **Renouvellement du parc de bornes emballages :**

Décembre 2023 : Ensemble des bornes commandées par CAP Nord Martinique et CITEO depuis le début de l'opération réceptionnée soit 204 bornes de 4m3. Implantées sur le terrain 148 bornes de 4m3

Tonnages collectés en 2023

- Verre : 889,85 T (+3,86% par rapport à 2022) - ratio de 9,25 Kg/Hab.
- Emballages : 1 764,08 T (-5,34% par rapport à 2022) - ration de 18,34 Kg/Hab.
- **Ordures Ménagères : 30 690,45 T (+9,66% par rapport à 2022) - ratio de 319,07 Kg/Hab.**
- Biodéchets : 398,44 T (-11,06% par rapport à 2022) - ratio de 4,14 Kg/Hab.
- Encombrants : 2 681,61 T (+64,81% par rapport à 2022) - ratio de 27,88 Kg/Hab.
- Déchets Verts : 5 042,02 T (-3,80% par rapport à 2022) - ratio de 52,42 Kg/Hab.

- ⇒ Les tonnages et ratios par habitants des collectes sélectives ont augmenté hormis pour la collecte des emballages légers.
- ⇒ Les tonnages et ratio des ordures ménagères sont en augmentation. Nous repassons au-dessus de la barre de 300 kg / hab.

Le Tri Bô Kay

La collecte multi flux de déchets en apport volontaire est organisé tous les mois dans chacune des communes du Nord.

Infographie TBK 2023



La communication sur la promotion du Tri Bô Kay a été accentuée avec un plan de communication défini pour l'année 2023. Ce plan intègre :

- Des actions de proximité réalisées par l'équipe d'éco-animateurs du prestataire Environnement SA (SEEN) :
 - ⇒ Mai à décembre : pour chaque Tri Bô Kay et par commune, réalisation de mini-reportages photos et vidéos transmis aux référents pour diffusion sur leurs canaux,
 - ⇒ À partir d'octobre : distribution de flyers en porte à porte dans les communes
 - ⇒ À partir d'octobre : passage de la voiture sono dans les communes
- De la communication aux médias :
 - ⇒ Encarts hebdomadaires dans un quotidien d'information (planification de la collecte)
 - ⇒ Juillet et août : campagne sur deux radios (Martinique la 1^{ère} et RCI)

- Les réseaux sociaux, une campagne de sponsoring a été réalisée sur la page *Facebook* Tri Bô Kay au mois de juillet. Une page *Instagram* a également été créée.

B.2.8. LA LUTTE CONTRE L'INVASION DES SARGASSES

CAP Nord Martinique à fait l'acquisition, il y a un an, de moyens logistiques supplémentaires pour lutter contre l'invasion des sargasses.

Le matériel est mis à disposition des communes, sans chauffeur, dès lors que ces dernières en font la demande. Ci-dessous l'état récapitulatif des réservations en 2023.

Moyennes de réservation 2023 par commune

- Sainte-Marie : 6 mois (Camion, benne, tracto pelle, mini pelle, mule)
- La Trinité : 6,5 mois (camion, benne, tracto -pelle)
- Le Robert : 7 mois (camion, benne, tracto -pelle)

Bilan de l'activité CAÏD pour l'année 2023 (janvier à octobre)

- 231 interventions sur les villes impactées
- 104 000 m3 de sargasses collectées, dont la moitié sur la seule ville de Sainte-Marie

B.3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Les actions menées par CAP Nord Martinique dans le cadre de sa compétence politique de la ville contribuent aux finalités du développement durable en matière de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et entre les générations.

B.3.1. LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Le PLIE CAP Nord Martinique au 31 décembre 2023

- ⇒ **453 participants accompagnés dont 166 nouvelles entrées :**
 - Femmes : 55%
 - Demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) : 58 %
 - Bénéficiaires RSA : 67% :
- ⇒ 87.5% de peu ou pas qualifié (niveau inférieur à 3)
- ⇒ **48 % des 25- 44 ans**
- ⇒ **Résidents principalement de :** Ste-Marie : 16% - La Trinité : 12% - Le Robert : 15% - Gros Morne : 11 % - Lorrain : 1% - St -Pierre : 14%
- ⇒ **Taux de sortie positives : 38 %**
- ⇒ 17 Sorties positives
- ⇒ 59 % en emploi
- ⇒ 12% en créations d'entreprise
- ⇒ 6% en formation qualifiante

L'accompagnement individualisé renforcé vers l'emploi est au cœur de la démarche proposée par le PLIE de CAP Nord Martinique.

En 2023, la mission confiée à six référents de parcours est coordonnée par les deux chargées de mission « *Programmation actions parcours* ».

Chaque référent de parcours se voit attribuer un portefeuille de 70 participants en file active. Il doit assurer un suivi individualisé et personnalisé des participants, mobiliser l'ensemble des étapes concourant à un parcours d'insertion socioprofessionnelle dynamique, engager et mettre en œuvre des outils permettant de mesurer régulièrement la progression des participants dans leur démarche d'insertion.

En fonction des problématiques rencontrées, des actions spécifiques sont menées : ateliers CV, ateliers « hygiène de vie et maladies chroniques », orientation auprès des assistants sociaux et des CCAS (problèmes de paiement d'allocation et des dettes, montage de dossiers de demande d'aide au financement de formation auprès de la CTM).

Quelques opérations réalisées en 2023 :

- **Formation : Agent Polyvalent de nettoyage des Zones Côtières et des Rivières GRETA Martinique pour 16 participants sur le Nord Atlantique et le Nord Caraïbe.**
Modules : la biodiversité, la communication, les risques majeurs, les techniques de nettoyage des rivières et entretien du petit matériel, CACES- SST, PRAP, Permis côtier. Suite de l'opération prévue : création de la certification suite à cette opération. Un certificat de compétences sera délivré afin de certifier rétroactivement les participants leur donnant un niveau BAC.
- **ACI - Agent de confection textile NORD DESIGN TEXTILE : 20 Participants formés** à la confection et au réemploi de tissus pour de nouvelles créations. ACISE Insertion.
- **ACI - Agent de collectes des sargasses et de valorisation des sites – CAID Patrimoine**

- **Découverte métiers / actions de sensibilisation des participants du PLIE** dans des secteurs d'activités qui ont des besoins recrutement (restauration, agriculture, ...) :



- **Défi des métiers de la restauration : Découvre un métier, forme-toi le 31 mars 2023** à l'IMFPA Hôtel-Ecole - **10 participants**. A l'issue de cette action, **cinq participantes ont intégré une formation qualifiante sanctionnée par un titre professionnel de Cuisinier (ère)**.

- **Rallye Restauration « Un pas dans le plat » sur 2 jours : 8 participants** - AKTO (OPCO restauration), un restaurant (KOU'D'POUSS au Marigot), un snack (TI BART à Trinité), un bar lounge (LE SCENACLE à Trinité), restaurant spécialisé (EDENNE SUSHI au Robert).

- **PMSMP avec LE JARDIN ST ANGE** à Ste Marie pour 5 participants. Elles ont débouché sur 2 AFPR dans la même entreprise et 1 contrat d'apprentissage au PNRM
- **Mobilisation-relooking : action « Révèle Toi »** en lien avec les lycées professionnels de Châteaubœuf et du Marin -14 participantes. Les participantes ont été sensibilisées au Médialab de CAP Nord Martinique pour réaliser leurs CV Vidéos.

B.3.2. HABITAT

Pour favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les générations, il convient d'y répondre et de proposer des solutions adaptées tant en hébergement qu'en logement. C'est ce que CAP Nord Martinique s'est engagée à faire à travers :

- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) prorogé jusqu'en 2024
- Les Politiques publiques sectorielles adoptées, à savoir, le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne exécutoire (PILHI) sur la période 2020-2025
- La Politique publique des attributions et de gestion partagée de la demande de logement social exécutoire pour la période 2022-2028.

Actions réalisées en 2023

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

1- Produire des logements adaptés pour l'accueil de la population et la satisfaction des besoins des habitants du territoire

- Révision des PLU communaux par l'ADDUAM de 8 communes : La Trinité, Le Robert, Morne-Rouge, Bellefontaine, Case Pilote, Macouba, Le Carbet et Morne Vert.
- Exemption à la SRU de 4 communes sur 6 déficitaires en logements sociaux : La Trinité, Sainte-Marie, Lorrain et Morne-Rouge (décret du 13 juillet 2023) ;
- **Novembre 2023 : Réunion de concertation engagée par le Président de CAP Nord Martinique avec les services de l'Etat et les communes concernées** dont les 2 communes non exemptées (Robert et Gros Morne) en vue de la signature d'un Contrat de Mixité Sociale (CMS) à l'échelle intercommunale avec le préfet, pour la période triennale 2023-2025.

C'est un engagement de moyens permettant d'accompagner les communes déficitaires encore à atteindre le rattrapage des objectifs de production de logements sociaux sur leur territoire sur la période triennale.

2- Mettre en œuvre une politique foncière publique

- Février 2023 : Remise du Diagnostic foncier et du document de définition de la politique foncière communale et intercommunale. Réalisé par le groupement d'étude ESPELIA/MODALE ;
- Résiliation du marché en cours. Phase 2-Elaboration document d'opportunité foncière et stratégique dont les outils de mobilisation foncière non réalisée.

3- Poursuivre le développement d'une offre abordable et adaptée : dont l'action 4-5 du PLH concernant la mise en œuvre de la **nouvelle politique communautaire des attributions et de la demande de logement social 2022-2028 se résume en 2023**, par :

- Validation par le préfet le 12 septembre 2023 de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).
- La demande de transmission du PPGDID et de la CIA à l'ensemble des partenaires de la Conférence Intercommunale du Logement, en octobre 2023.
- La demande d'habilitation relative à l'accès au Système National d'Enregistrement de la demande de logement social dont le suivi des attributions, en mars 2023.
- **1^{er} août 2023 : lancement de la phase expérimentale du système de cotation de la demande de logement social ;**
- Notification du marché d'AMO en juillet 2023, au groupement HTC et EHOS concernant la mise en œuvre de la CIL, des actions du PPGDID et de la CIA, sur la période 2023-2025.
- Premières actions du PPGDID, de la CIL et de la CIA, août – novembre 2023 :
 - ⇒ Formation du personnel des guichets d'accueil ;
 - ⇒ Mise en place de la commission de coordination des attributions ;
 - ⇒ Gestion en flux de la demande ;
 - ⇒ Convention de gestion du Service d'accueil et d'information des demandeurs

4- Répondre aux besoins des publics spécifiques :

- Conventonnement avec la CGSS pour le logement de 3 ménages /RHI Petite Rivière Salée-La Trinité.

5- Organiser le suivi et l'évaluation du PLH :

- Subvention de l'Etat attribuée en septembre 2023 pour les missions d'ingénierie de la stratégie de peuplement du parc social et la politique de gestion de la demande et des attributions de logements social.
 - ⇒ Recrutement effectif de la Chargée de mission des politiques sociales du logement et de la stratégie de peuplement, en septembre 2023.
 - ⇒ La cellule du PILHI : recrutement d'un technicien bâtiment/VRD, d'une chargée d'opération et d'une coordonnatrice du PILHI.

[Le Plan Intercommunal De Lutte contre l'Habitat Indigne \(PILHI\) 2020-2025](#)

Les faits marquants relatifs au déploiement des actions du protocole d'accord 2020-2025 :

- **Octobre 2023** : Recrutement d'une chargée d'opération habitat indigne et dégradé et d'un technicien travaux VRD et bâtiment ;
- Recrutement effectif d'une coordonnatrice du PILHI **en novembre 2023**.

Une équipe d'ingénierie complète du PILHI respectant la prévision 2023.

[Actions 2023](#)

Les actions de LHI poursuivies, sont déclinées comme suit :

- **17 actions territorialisées en cours soit 48,57 % des actions prévues.**

Soit par Bassin de Vie dont l'OPAH multisite :

- ⇒ 5 opérations en "Centre Atlantique"
- ⇒ 8 opérations au "Nord Atlantique"
- ⇒ 4 opérations au "Nord Caraïbe"

- **Neuf (09) actions transversales en cours, soit 32,14% de l'ensemble des actions référencées dans le protocole du PILHI 2020-2025.**
- ⇒ « MOUS » accompagnement au relogement de 11 sinistrés à Sainte Marie (après les intempéries de novembre 2020) : la convention de cofinancement par CAP Nord Martinique a été signée. Un bilan d'avancement a été sollicité auprès du Prestataire par la Ville de Sainte-Marie.

B.3.3. LE GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) LEADER

En 2023, 2 dossiers ont été programmés pour un montant de 196 801,18€ de FEADER :

- SARL Ananas Martinique : Valorisation et agrotransformation de l'ananas martiniquais à travers la création d'un magasin de producteur et d'un espace de dégustation
- MTC Vitality : création et aménagement d'un local d'agro-transformation et de vente pour le développement des produits vitality pops et jus

La consommation de l'enveloppe a atteint un montant de 3 250 046€, soit +15% de plus que l'enveloppe initiale prévue qui est de 2 815 048€.

- **Sur 47 dossiers déposés, 21 sont complètement soldés, soit 1 131 115€ de FEADER consommés.**
- **12 dossiers sont portés par CAP Nord Martinique pour un montant de 1 277 757€ de FEADER.**

L'action de coopération entre les GAL de Martinique et le GAL de Seine Aval est rentré dans sa phase opérationnelle avec les actions suivantes :

- Lancement d'une étude sur la réalisation d'un outil mutualisé d'agro transformation
- Réalisation de supports pédagogiques (fiches recettes et vidéos)
- Jounen mangé lokal en Martinique (IMS) le 24 avril 2023
- Jounen mangé lokal à Seine Aval le 13 octobre 2023

D'autres actions ont été réalisées en faveur du programme LEADER dont les plus marquantes sont les suivantes :

- Visites et échanges des GAL Roumains avec les GAL de Martinique du 1 au 3 mars 2023 en préparation de la coopération de 2023-2027
- Participation du GAL NORD à l'Assemblée Générale de Leader France les 16 et 17 octobre 2023 à Briançon

Au total, en 2023, c'est :

- **25 réunions techniques (inter GAL ou de service)**
- **15 visites terrain, dont 8 VSF (vérification de service fait)**
- **1 comité de sélection et de programmation**
- **4 déplacements dans l'hexagone pour des missions liées à LEADER**

B.3.4. MANAGEMENT INTERCOMMUNAL DE CENTRES-BOURGS

Le manager fait le relais avec les commerçants sur les opérations réglementaires et environnementales menées par CAP Nord Martinique.

Les actions menées en 2023, en partenariat avec la CCI Martinique sont les suivantes :

- Création de l'association des commerçants de Saint-Pierre en février 2023
- Création de l'association des commerçants de Sainte-Marie en décembre 2023
- Mise en place d'une démarche pour les commerçants de La Trinité
- Mise en place d'une démarche pour les commerçants du Carbet

Autres actions de mai à novembre 2023 :

- **Mobilisation des acteurs de médiation numérique**, des partenaires, des villes (CCAS, médiathèque ...) - signature de conventions en octobre avec huit villes et trois acteurs de médiation déjà labellisés APTIC Exo 75 (Case Pilote), Emergence des quartiers (Robert) (, Martinique Nord Média (Lorrain).
- **Mobilisation du Service Communication** de CAP Nord Martinique pour préparation des supports et communication grand public et supports pour les prescripteurs.
- **Lancement de consultation -marché public** pour l'achat des Pass numériques : Marché classé sans suite, aucune offre n'ayant été déposée.

B.3.5. L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL URBAIN DE CAP Nord MARTINIQUE

La mise en œuvre de la stratégie ITI Urbain de CAP Nord Martinique s'est achevée en décembre 2023 et ce, conformément au calendrier du dispositif.

Le tableau suivant reprend les dossiers déposés auprès de l'autorité de gestion (CTM) :

Nombre de dossiers étudiés	37
Nombre de dossiers éligibles	12
Nombre de dossiers déposés	5

Le dossier de Modernisation et d'extension de la Crèche Cannelle à Sainte-Marie est le seul dossier retenu. L'objectif : améliorer l'inclusion sociale par une offre d'équipements socio-culturels adaptée.
Montant total 206 275 € - Enveloppe ITI de 165 020 €.

B.3.6. L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

La mise en œuvre du Plan d'actions et de soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) qui interviennent sur le territoire Nord se poursuit.

Actions 2023

Recibler le développement de l'IAE sur les territoires et diversifier les activités pour répondre aux besoins des entreprises :

- Ingénierie de projets IAE à portée intercommunale en lien avec les besoins du territoire. Elle concerne des projets d'atelier chantier d'insertion dans le domaine de l'environnement (ACI valorisation des rivières ; ACI embellissement autour des points d'apport volontaire).
Elaboration cahier des charges

- **Accompagnement des porteurs de projets** : Une dizaine de porteurs ont bénéficié d'un accompagnement au montage de projets ; à la résolution de problématiques ; à la professionnalisation en relayant notamment les offres de formation des partenaires.

B.3.7. DEVELOPPEMENT DE LA CLAUSE D'INSERTION

CAP Nord poursuit le développement et la promotion de la clause d'insertion dans les marchés publics afin de favoriser l'accès à l'emploi des publics en difficultés d'insertion.

Actions 2023

Nombre d'acteurs accompagnés :

- **Une dizaine de donneurs d'ordres** (Bailleurs sociaux, service de l'État, communes membres de CAP Nord, CAF, CGSS, CIRAD...) ont bénéficié d'un appui technique et Juridique.
⇒ **Sur une quinzaine de marchés analysés, 50% ont fait l'objet de l'intégration d'une clause d'insertion.**
- **Une quinzaine d'entreprises** ont bénéficié d'un accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle : identification et positionnement de demandeurs d'emplois,
- **Action de coopération et de partage d'expertise avec les DOM** : Le 1er juin CAP Nord a été invitée par le conseil départemental de Guadeloupe en qualité d'expert pour l'animation d'atelier pratique à l'occasion d'un séminaire intitulé " Accompagner les entreprises attributaires dans le cadre de marchés de service avec reprise de personnels.



B.3.8. SERVICES NUMÉRIQUES MOBILES AU PUBLIC DU NORD

En 2023, sur décision du bureau communautaire, le projet "Services Mobiles au public nord" est remanié et renommé **Service Numérique Mobiles au Public du Nord Martinique**.

En effet, le projet initialement proposé par la Direction Développement Social et Emploi est fusionné avec celui de la Direction du Développement Numérique du Territoire.

Actions 2023

- **Lancement de la consultation et analyse des offres** pour l'acquisition et l'aménagement du véhicule répondant aux missions.

B.3.9. CONSEILLERS NUMÉRIQUES FRANCE SERVICES

Les Conseillers Numériques France services (CNFs), de CAP Nord Martinique, accompagnent les usagers dans leur montée en compétences numériques.

Actions 2023



Pour mener à bien leurs missions, plusieurs actions de formation ont été organisées à destination de l'ensemble des CNFs du Nord de la Martinique.

Formation à l'utilisation de l'espace numérique de santé "Mon espace santé" assurée par le Coordinateur Régional "Mon Espace Santé".

Mai 2023, formation assurée par la DGFIP pour accompagner au mieux les usagers dans leur déclaration d'impôts.



impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des finances publiques



**Aidants
Connect**

Habilitation « **Aidant Connect** » de deux Conseillers Numériques en mai 2023.

En qualité d'aidant professionnel, ils peuvent désormais réaliser des démarches administratives en ligne via une connexion sécurisée en lieu et place des usagers n'étant pas en mesure de le faire.

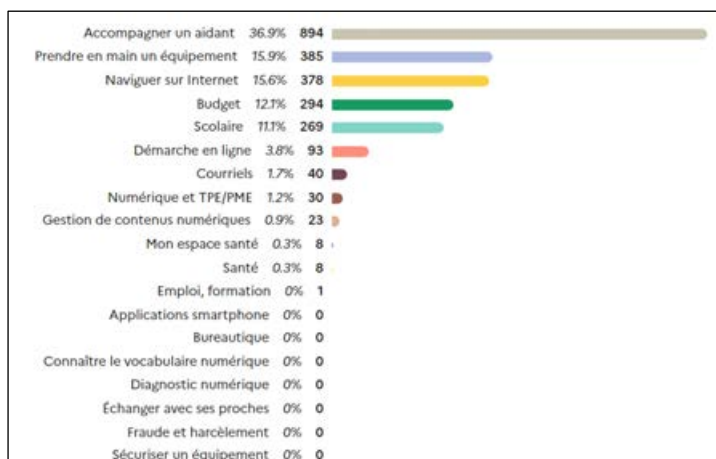
Actions Aidants Connect 2023

Accompagnement individuel de **1 318 personnes (soit +730 pers)**, portant principalement sur les thématiques suivantes :

- Accompagner un aidant
- Prendre en main un équipement
- Naviguer sur internet.

Animation d'ateliers collectifs portant sur différents sujets, notamment sur :

- L'utilisation du portail familles, pour les parents des enfants scolarisés à La Trinité
- L'utilisation des smartphones ou d'internet pour les séniors du Robert.



Présentation du portail familles et accompagnement des parents de La Trinité



Accompagnement des séniors de la ville du Robert

B.3.10. RÉSEAU D'ÉCOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP)

CAP Nord Martinique a inscrit l'axe thématique PARENTALITE dans ses orientations prioritaires afin d'en faire l'un des axes majeurs de sa politique de Développement Social.

L'EPCI est signataire de la Convention Cadre et membre du Comité de Pilotage du dispositif REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) en charge de sélectionner les demandes éligibles au regard du cahier des charges et de répartir les financements disponibles.

Pour l'année 2023, CAP Nord Martinique a attribué à la CAF une **enveloppe financière de 50 000 €** destinée à financer 18 opérateurs pour la mise en œuvre de **42 actions** sur le territoire Nord.

La typologie des actions proposées en 2023 :

Ateliers partagés parents-enfants/Groupes d'échanges entre parents/Conférences Ciné-Débat/Ateliers numériques/Forum/Théâtres.

Le montant accordé par CAP Nord Martinique correspond au montant des demandes sollicitées à savoir 46 601,29 €.

B.3.11. CELLULE SUBVENTION

Dans le cadre de ses compétences, CAP Nord Martinique soutient la vie associative de son territoire.

- **996 195.71 € de subvention accordée en 2023 (+ 99 534 €).**

Répartition des montants des subventions versés en 2023 aux associations :

- **Associations culturelles : 33 000 € (-196 400 €)**
- Autres associations : 41 500 €
- Autres organismes : 7 344 €
- **Logement/habitat : 25 000 € (- 20 500 €)**
- **Environnement : 51 464 € (+ 41 464 €)**
- **Associations animalières : 101 000 € (stable)**
- **Comité d'œuvres sociales : 40 000 € (+37 500 €)**
- Aide à l'insertion : 400 000 € (+ 50 000 €)
- **Agriculture-Pêche : 1 700 € (- 3 300 €)**
- Service à la personne : 36 500 € (+ 2 500 €)
- Développement économique : 17 500 €
- Développement social : 57 072.41 €
- Association au titre des appel à projet CAF : 53 020 €
- Associations au titre des appel à projet CFPPA : 49 896.30 €

CONTRAT DE VILLE 2023	
Associations culturelles – CDV (- 2 700 €)	16 800 €
Association caritatives – CDV (- 2 000 €)	4 000 €
Association sportive – CDV (+ 8 600 €)	23 000 €
Aide à l'insertion – CDV (+ 3 571 €)	19 400 €
Service à la personne – CDV (- 17 000 €)	18 000€
TOTAL subventions versées via Contrat de Ville (- 9 529 €)	81 200 €

B.3.12. DÉVELOPPEMENT LOCAL ENTRE CAP NORD MARTINIQUE ET SAN CRISTOBAL DE LAS CASAS



2MCD : Martinique – Mexique –
Coopération Décentralisée ou México –
Martinica – Cooperacion Descentralizada

⇒ **Le jardin communautaire** a été implanté sur le territoire de CAP Nord Martinique en novembre 2023 ; l'occasion de valoriser les compétences des agents de

CAP Nord Martinique et de développer la cohésion entre les acteurs.

Cette action s'inscrit également dans le schéma de mutualisation qui ambitionne de développer des jardins partagés sur tout le territoire Nord Martinique.



B.3.12 DÉPLOIEMENT DU DiMIP

Les actions 2023 du **Dispositif Mutualisé d'Ingénierie de Projets de coopération internationale** des acteurs du territoire Nord.

- **10 mai** : Intervention de CAP Nord Martinique, sur invitation de Cités Unies France (CUF), lors de la **réunion de la mission transversale Climat de CUF** sur la question de la biodiversité, de l'érosion côtière et de l'invasion des algues sargasses.
- Participation de CAP Nord à deux rencontres internationales durant lesquelles l'impact des effets du changement climatique a été abordé :
 - ⇒ **XVI^{ème} Conférence de coopération régionale Antilles-Guyane les 8 et 9 mars 2023 au Gosier en Guadeloupe** – Thématique : nouveaux horizons pour l'intégration et la coopération régionale.

Avec les partenaires caribéens, cette rencontre fut l'occasion pour les collectivités françaises ultramarines de dessiner de nouveaux horizons pour l'intégration et la coopération régionales. Plusieurs problématiques ont été abordées durant ces 2 jours :

- Les leçons du COVID 19 et les perspectives en matière de coopération de santé,
- **La protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, avec un focus sur les Sargasses,**
- Les mobilités des jeunes et la formation dans la région,
- Les connexions aériennes et maritimes.

Plusieurs de ces thématiques sont inscrites dans la feuille de route 2021-2026 de la Stratégie à l'international du territoire Nord.



De gauche à droite : P. Guion-Firmin, S.-R. Cakin, M. Henriol, T. Maréchal

- **Intervention de CAP Nord Martinique dans le cadre de l'atelier de sensibilisation de Cités Unies France : "L'action internationale des collectivités ultramarines : enjeux, défis et leviers"** – Présentation de la feuille de route de la Stratégie à l'internationale du territoire Nord Martinique et l'expérience de coopération décentralisée avec le Mexique.

Les Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités Territoriales (RAICT)

Mises en place par l'association Cités Unies France (CUF) les Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités Territoriales (RAICT) à Paris.

Le thème de cette 14^{ème} édition, organisée les 18 et 19 septembre 2023 : « **Quelle contribution des collectivités territoriales à la résolution des grands enjeux mondiaux ?** »

En marge des RAICT, une séance de travail a été organisée avec le CIRMA* et les RRMA** de Guadeloupe (Karib Horizon) et des Pays de la Loire (Pays de Loire Coopération Internationale) : présentation du « **Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales Engagées pour l'Environnement - PACTE pour l'Environnement** », co-financé par le MEAE dans le cadre de l'appel à projets Clés en mains.

- **Le 27 octobre 2023, les pilotes du projet ont fait une présentation aux Elus de CAP Nord Martinique** au cours d'une réunion de la Commission Coopération à laquelle avaient été invités les Présidents des autres commissions thématiques de l'EPCI. A travers ce projet, CAP

Nord Martinique et ses communes membres pourraient bénéficier du retour d'expériences d'autres collectivités de l'Hexagone et de l'Océan Indien ainsi que des formations qui seront mises en place.

*CIRMA : *Conférence Interrégionale des Réseaux Multi-Acteurs*

**RRMA : *Réseau Régional Multi-Acteurs*

B.3.13. LE DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE L'ANC AUX PARTICULIERS (DFAP)

Le DFAP est un dispositif d'accompagnement financier des particuliers pour la réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif (ANC) et le raccordement au réseau.

Actions 2023

- Campagne de contrôle de bon fonctionnement sur deux communes :
 - ⇒ 41 contrôles effectués à Case-Pilote
 - ⇒ 26 contrôles effectués La Trinité
- **Actions pour augmenter la visibilité du dispositif :**
 - ⇒ Distribution de 200 flyers en porte à porte sur quatre communes : Case-Pilote, Le Carbet, Gros-Morne et La Trinité
 - ⇒ Participation à l'émission radio Martinique la 1ère avec Fédérika *Mieux vaut le savoir*
 - ⇒ Participation aux salons : Valora les 16 et 17 juin et Forum du logement 26 et 27 mai
- **Le SPANC a reçu 11 dossiers**
 - ⇒ 4 chantiers ont été réalisés

B.3.14. ACTIONS MUTUALISÉES

En 2023, dans le cadre de la feuille de route du schéma de mutualisation, les projets suivants ont démarré :

- **L'accompagnement personnalisé aux communes de – de 1 000 habitants :**
 - ⇒ Des entretiens ont été menés avec les communes suivantes : Macouba, Grande-Rivière et Fonds Saint Denis. Dresser un état des lieux des problématiques organisationnelles, faciliter leur participation au schéma, apporter conseils et réponses pérennes d'amélioration du fonctionnement interne, favoriser les relations et partenariats intercommunaux.
- **L'unité de broyage mobile :**
 - ⇒ Approbation de la convention de mise à disposition du broyeur mobile (*délibération CC-07-2023-143 du 06 juillet 2023*) ;
 - ⇒ Proposition de création de 2 postes d'Agent de valorisation des biodéchets – En attente de validation ;
 - ⇒ *Formation des 5 agents à la prise en main du matériel ;*
 - ⇒ *Formation permis de conduire BE pour 2 agents ; le remorquage d'engins (Véhicule + remorque, PTAC > 4250 kg) – Permis BE réussi*

Les premières expérimentations de broyage de déchets verts se sont déroulées sur les communes du Lorrain et de Sainte-Marie en décembre 2023.

- **Le prêt de matériels (barrières Vauban/chapiteaux/matériel du Medialab) :**
 - ⇒ Convention de cadrage de mise à disposition de matériel (*délibérations CC-04-2023-091 et CC-07-2023-144*) ;
 - ⇒ Logiciel OpenGST pour la gestion des réservations ;

⇒ Formation de prise en mains du matériel Medi@LAB lors des premières utilisations.

- **Groupement d'achat d'équipements de protection individuel**

⇒ Délibérations CC-04-2023-090 et CC-07-2023-146

Dix communes se sont associées à CAP Nord Martinique dans un achat groupé d'équipements individuels de protection en 2023, réparti en 4 lots, soit 11 pouvoirs adjudicateurs. Le service logistique a organisé le recensement des besoins en interne et celui des communes, avant la mise en ligne de la consultation par la direction de la commande publique en juillet 2023. Le service a également réalisé l'analyse des offres. Le marché sera attribué en 2024. Chaque entité aura en charge l'exécution, du suivi, du contrôle du marché au sein de sa collectivité.

B.3.15. LA SEMAINE EUROPEENNE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Du 20 au 26 novembre 2023 a eu lieu la 27^{ème} édition de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH).

Cette semaine est une opportunité pour CAP Nord Martinique de communiquer sur le handicap et de mettre en place des actions afin de combattre les stéréotypes et les préjugés à l'égard des personnes en situation de handicap dans le milieu professionnel.

CAP Nord Martinique est sensible aux politiques en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Il est important d'initier au sein de l'établissement une véritable culture d'entreprise qui s'inscrit dans la durée. CAP Nord Martinique s'engage donc à accompagner et faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Actions 2023

- 20 novembre 2023 : un quiz ludique et éducatif ;
- 21 novembre 2023 : des témoignages pour mieux comprendre les handicaps invisibles ;
- 22 novembre 2023 : des échanges avec des collègues porteurs de handicap en interne ;
- Du 20 au 24 novembre 2023 : sec capsule pour aider à démystifier et le handicap auprès des collaborateurs ;
- 23 novembre 2023 : réception d'une personne en situation de handicap à la recherche d'un emploi. Cette personne a été accueillie par un des conseillers numériques de la direction numérique du territoire. Thématique : la transition numérique.

Liens pour plus d'information :

- ⇒ [\[EMPLOI-HANDICAP\] La Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées approche à grand pas](#) 📌 SEEPH 📌
- ⇒ [Mieux identifier les handicaps](#) 📌 SEEPH 📌

B.4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS ET LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS

B.4.1. EAU ET ASSAINISSEMENT

Un service de Proximité

Le service (Service PROXEO) d'accueil des usagers est mis en place pour créer de la proximité entre l'utilisateur, la mairie et le concessionnaire pour répondre et traiter les demandes des usagers de l'eau. Les questions de la qualité de l'eau du robinet et des eaux de baignade, et toutes autres questions liées à l'eau y sont traitées.

Une présence au moins ½ journée après chaque facturation et une autre à la demande des communes de 8h00 à 14h00.

Actions 2023 (info SME)

- 18 journées d'accueil réalisées
- 252 personnes reçues

Le Dispositif « Chèque-Eau »

Afin de favoriser l'accès à l'eau, des mesures ont été mises en place par CAP Nord Martinique. Ainsi, une aide au paiement des factures d'eau peut être accordée via les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) chaque année au titre de l'aide au paiement des factures des abonnés en difficulté financière.

Action 2023 (info SME)

- 100 % de la dotation attribuées soit 132 853,89 € (+6,15%)
- 311 abonnés aidés sur l'année (+5,8%)

B.4.2. PARC CARIBEEN DE LA VIE AMERINDIENNE

Projet structurant d'envergure, les travaux paysagers se poursuivent en 2023 avec notamment l'implantation d'arbres.

Actions 2023

- Le **15 février 2023**, CAP Nord Martinique a procédé à la **pose de la première pierre du futur Parc caribéen** de la vie amérindienne sur le site de Vivé au Lorrain.
- **Journées porte ouverte les 16 et 17 juin 2023** organisées par CAP Nord Martinique sur le site de Vivé à l'occasion des Journées Européennes de l'Archéologie. Une manifestation en partenariat avec la ville du Lorrain, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles.



L'objectif de cette initiative était de sensibiliser les scolaires et le grand public à la diversité et à la richesse du patrimoine archéologique, ainsi qu'aux différentes disciplines et méthodes utilisées.

Article complet sur l'intranet Kanawa :

⇒ <https://capnordmartinique.sharepoint.com/sites/kanawa/SitePages/grgvx0hu.aspx>

- **Colloque d'archéologie** autour du volcan : les lundi 11 et mardi 12 décembre 2023, au siège de Cap Nord-Martinique

B.4.3. ABAKETA

La minute Abaketa dédiée à la culture amérindienne met en lumière l'héritage amérindien encore très présent dans nos sociétés caribéennes. Une action de CAPNORD qui s'inscrit dans le cadre de la politique de valorisation et de promotion du patrimoine du futur centre caribéen de la vie amérindienne de Vivé.



Actions 2023

- **04 vidéos diffusées disponibles sur le Youtube de CAP Nord Martinique**
<https://www.youtube.com/playlist?list=PL5zvm5hDHZCkujTOOTkulKEqb8djTritm>
 - Le Zémi : janvier 2023
 - Le boucan : février 2023
 - **Le OUICOU : avril 2023**
 - **TOMALI : mai 2023**



Le projet Iani

À l'occasion de la journée mondiale de la femme, une initiative d'hommage à la femme à vue le jour par la diffusion de 04 capsules vidéo en mars 2023.

Lien : <https://www.facebook.com/capnordmartinique/videos/projet-iani-%C3%A9pisode-1/607033127908490>

B.4.4. PRÉVENTION ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

L'une des missions du service Prévention éducation à l'environnement est d'accompagner les usagers du territoire dans l'adoption d'habitudes éco-responsables.

Actions 2023

Sensibilisation de proximité

Sensibilisation au geste de tri, rappel du planning de collecte recueil de doléances. Lors de l'extension de collecte

- 06 mai 2023 : Stand d'informations CAP Nord Martinique lors de la Foire Agricole de Sainte-Marie
- 16 juin 2023 : Stand sur le salon VALORA
- Accompagnement des démarches de développement durable en milieu scolaire sur les thématiques de tri, jardin créole : 104 participants
- Sensibilisation des scolaires : 330 élèves
- Formation des éco-délégués du Lycée Frantz FANON : 10 élèves participants

B.5. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

B.5.1. PROMOTION DU COMPOSTAGE



Encourager l'adoption d'attitudes écoresponsable à travers la sensibilisation des usagers du territoire.

- **Livraison de l'exposition sur le compostage.**
- **Participation à la Foire Agricole de Sainte-Marie les 6 et 7 mai 2023**

Après 2 années d'interruption, les dotations en kit de compostage reprennent en 2023. Avec la livraison d'un container de 500 kits le 20 avril 2023.

- **299 kits de compostage remis entre mai et décembre 2023**

La mise en place d'un **dispositif de valorisation des biodéchets en proximité** se poursuit en 2023 avec la notification des marchés suivants :

- **Janvier 2023 « Réception du broyeur mobile multi végétaux ».**
- **Formation des agents :**
 - ⇒ Prise en main de l'appareil
 - ⇒ Permis BE
- **Communes qui ont bénéficié du broyeur mobile durant la phase de rodage : Le LORRAIN, SAINTE-MARIE**



B.5.2. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS



La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) s'est déroulée du 20 au 24 novembre 2023. Elle vise à mettre l'accent sur les initiatives en matière de réduction des déchets et la sensibilisation du plus grand nombre aux enjeux.

Actions 2023

Le programme d'activité proposé cette année a ciblé le personnel administratif et technique de CAP Nord Martinique :

- **Un atelier de revalorisation DIY (Do It YOURSELF)** des palettes de bois pour réaliser des chaises et jardinières de jardin
- **Un atelier couture DIY (Do It YOURSELF)** de valorisation de « toile de jute » et de textile (vêtements ou tissus usagés). Apprendre à faire des pochettes ou des cabas avec des déchets textiles.
 - ⇒ Tenant compte des moyens matériels le nombre de participants aux ateliers était limité.
 - ⇒ **Une participation d'une quarantaine d'agents.**
 - ⇒ **Une journée de nettoyage :** La Beach CleanUp Day a par ailleurs été annulée.

Des articles :

- ⇒ <https://capnordmartinique.sharepoint.com/sites/kanawa/SitePages/sus238j9.aspx>
- ⇒ <https://capnordmartinique.sharepoint.com/sites/kanawa/SitePages/6t6vjd9.aspx>

Deux vidéos ont également été réalisées et sont visionnables sur l'intranet Kanawa.

B.5.4. ECO-ECOLE

CAP Nord Martinique, relais local du programme continue d'accompagner les établissements scolaires et école dans la démarche :



- **3 établissements labellisés en 2023**

- Couronné LOUREL (Le ROBERT) – **Thématique : le Climat** (6^{ème} Labellisation)
- École Edgard Labourg (Le Robert) – **Thématique : Eau** (5^{ème} Labellisation)
- Collège Joseph LAGROSILIERE (Saint-Marie) - **Thématique : Déchets** (1^{ère} Labellisation)

B.5.5. LES ACTIONS DU CODOM

Au cours de l'année 2023, première année du Contrat d'objectif déchets outremer, **5 actions, des 11 actions prévues, ont été initiés** dans l'attente du recrutement des moyens humains dédiés à la mise en œuvre de celui-ci :

Action 1 : Mettre en œuvre un Programme local de prévention des déchets

- **Actions en lien avec le compostage en B.5.1.**
- **Thématique biodéchets :** Rencontres thématique à destination des référents communaux autour de **la prévention et la gestion de proximité** des biodéchets le **04 octobre 2023**.
- Prise de poste du Chargé de projet PLPDMA le **1^{er} décembre 2023**.

Action 11 : Etude de déploiement de la Redevance spéciale

Elle est due par les professionnels qui utilisent le *service public de ramassage des déchets dédié aux ménages* au-delà de ce que leur TEOM finance. La redevance spéciale doit couvrir les coûts réels de la collecte des déchets : elle est calculée en fonction du service rendu.

- **Lancement de l'étude pour la mise en place de la Redevance spécial en septembre 2023**

Action 4 : Participer au développement de l'EIT

Un partenariat a été signé en 2022 avec l'EIT 972 animée par l'association Entreprises & Environnement.

La demande de reconduction pour l'année 2023 n'a pu être finalisée faute de budget suffisant.

- **CAP Nord Martinique est membre du Comité de pilotage de EIT**

L'écologie industrielle et territoriale, autrement appelée EIT est la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité.

Action 7 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de tri à la source des biodéchets

- Rédaction du cahier des charges en vue de la consultation
- Sollicitation des partenaires ADEME et CTM
- **Validation du plan de financement étude optimisation du tri à la source des biodéchets (délibération BC n°09-2023-193)**

Action 8 : Définir et mettre en œuvre un dispositif de collecte « préservante »

La collecte « préservante » est un modèle de collecte qui permet d'exploiter et d'augmenter le potentiel de réemploi et réutilisation des biens collectés.

- La proposition de partenariat avec l'AIE, notamment sur la filière Textiles, Linges et Chaussures (TLC), n'a pu être finalisée en 2023 et reste à l'étude.

B.5.6. SALON VALORA

VALORA, le village du développement durable et de l'économie circulaire, est le rendez-vous incontournable des enjeux environnementaux et technologiques.

CAP Nord Martinique a fait le choix d'y participer et mettant en lumière les actions de ses services en lien avec le développement durable.

Les 16 et 17 juin, 2 journées pour créer des liens entre acteurs de l'environnement et populations, présenter les outils, moyens et dispositifs mis en place à travers :

- La gestion des ressources (eau, déchets, énergies, assainissement avec le SPANC, le compostage en prévention des déchets) ;
- La sensibilisation et l'implication des citoyens dans une démarche vertueuse de développement durable,
- L'assurance du développement économique tenant compte des spécificités locales ;



Ce village a été l'occasion pour CAP Nord Martinique, de présenter, à l'ensemble des participants (scolaires, élus, partenaires, agents des collectivités, société civile, etc.) la politique environnementale et de la mettre en perspective.

B.6. L'INSCRIPTION DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES DANS UNE DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE

B.6.1. GROUPE DE TRAVAIL ET DE SUIVI DU PROJET D'ADMINISTRATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'administration, deux groupes de travail chargés de l'animation et du suivi du projet d'administration ont pour l'instant été mis en place.

- **Réunion de lancement en novembre 2022** du groupe de travail pour l'orientation 5 : renforcer la communication interne, l'esprit d'équipe et de partage, la cohésion
Fréquence de réunion : tous les mois

Des actions concrètes ont été validées et sont progressivement mises en place.

- **Réunion de lancement au dernier trimestre 2023** du groupe de travail pour l'orientation 2 : rendre l'organisation plus lisible, plus performante, en clarifiant les responsabilités et rôles de chacun, et en améliorant les processus.

Après la réunion de lancement, les réunions reprendront en mars 2024

- Des séminaires de cohésion ont été organisés dans certaines DGA, directions ou services
- Des moments de convivialité ont été organisés sur la plupart des sites de l'EPCI

CONCLUSION

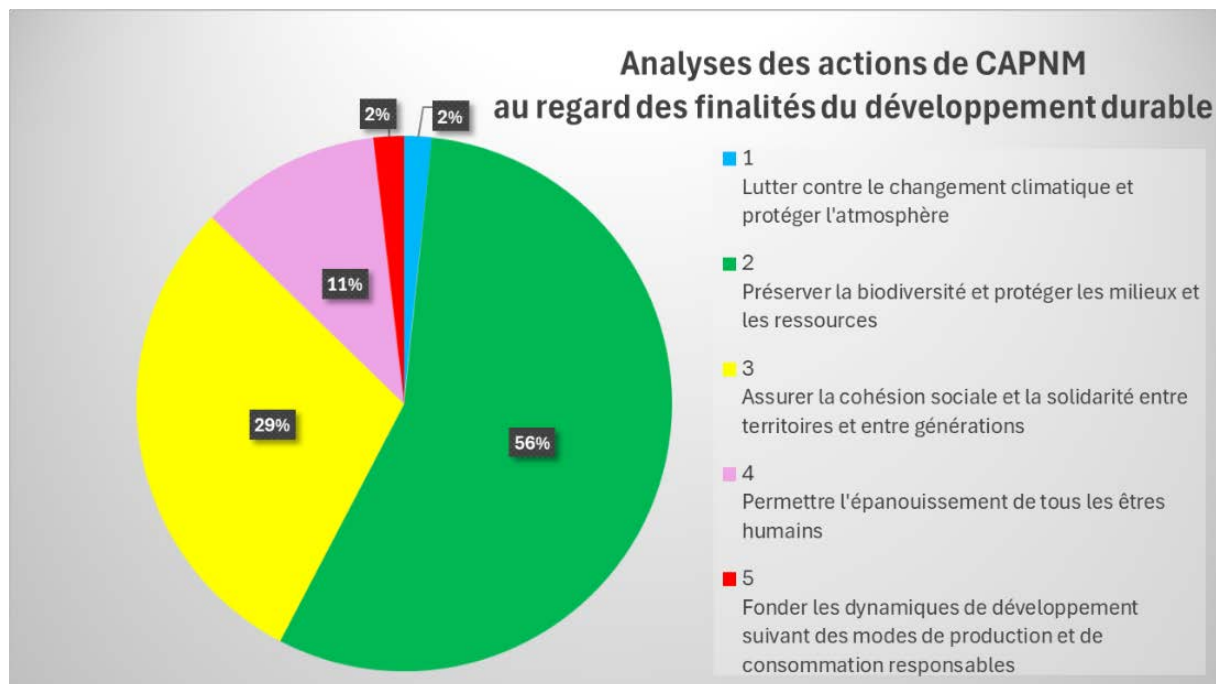
En 2023, CAP Nord Martinique exprime, à travers ce rapport, une volonté d'être une administration en ordre de marche vers des politiques et des pratiques de développement durable.

Les dispositifs mis en place incitent la collectivité à s'inscrire résolument en faveur des orientations et des objectifs du développement durable.

En effet, la plupart des projets financés cette année, l'ont été en raison de leur approche transversale du territoire.

L'inscription des actions dans une dynamique d'amélioration se poursuit.

Le besoin d'accompagnement des collaborateurs dans l'identification des objectifs du développement durable et l'analyse de leurs activités au regard des cinq finalités reste une perspective à envisager.



972-200041788-20240604-3-DE

Réception par le Préfet : 04-06-2024

Publication le : 04-06-2024